

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 27 septembre 1976,
à 10 h 40



TRENTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale	29
Discours de M. Azeredo da Silveira (Brésil)	29
Discours de M. Olszowski (Pologne)	32
Discours de M. Oreja Aguirre (Espagne)	36
Discours de M. Liévano (Colombie)	41
Discours de M. Aryal (Népal)	44

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin va commencer la discussion générale. Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais prier les membres de l'Assemblée de bien vouloir penser aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa 4^e séance plénière, le 24 septembre 1976, quant à la procédure à appliquer à la discussion générale, notamment en ce qui concerne la liste des orateurs, les félicitations présentées une fois le discours prononcé et l'exercice du droit de réponse.

2. Pour être plus précis, je voudrais appeler l'attention sur la recommandation formulée par le Bureau à l'alinéa c du paragraphe 5 de son premier rapport, publié sous la cote A/31/250, que l'Assemblée générale a approuvée et aux termes de laquelle le Bureau recommande

“que, par considération pour les autres orateurs et pour conserver de la tenue à la discussion générale, les délégations s'abstiennent d'exprimer des félicitations dans la salle de l'Assemblée générale à la suite d'un discours”.

Je dois faire appel à la coopération des représentants pour assurer le respect de cette décision.

3. Pour faciliter l'organisation des travaux de l'Assemblée, il a également été décidé de clore le mercredi 29 septembre à 18 heures la liste des orateurs devant prendre part à la discussion générale. Les représentants désireux de participer à la discussion générale devront donc s'inscrire auprès du Secrétariat avant 18 heures, mercredi 29 septembre.

4. **M. AZEREDO DA SILVEIRA** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma grande satisfaction de voir l'ambassadeur Hamilton Shirley Amerasinghe investi de l'autorité de la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale des

Nations Unies. L'ambassadeur Amerasinghe est une personnalité possédant un grand prestige dans les enceintes internationales, où il a servi avec la plus haute distinction comme représentant du Gouvernement de son illustre pays, Sri Lanka, et sa présence à la direction des travaux de l'actuelle Assemblée générale est une garantie de sérénité et de compétence dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles l'a appelé la communauté internationale.

5. Je voudrais aussi adresser au Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, M. Gaston Thorn, un mot de sincères remerciements pour l'importante contribution qu'il a fournie à l'Assemblée générale en tant que président de la trentième session.

6. De plus, je suis heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue à la République des Seychelles à l'occasion de l'admission de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies. La délégation du Brésil désire établir des relations étroites et amicales avec la délégation des Seychelles et espère coopérer de très près avec elle lors de l'examen des points de notre ordre du jour.

7. Au cours des dernières années, l'Organisation des Nations Unies est devenue l'objet de critiques croissantes quant à son action. Le moment est certainement venu de placer ces critiques, quelquefois très brutales, dans leur vraie perspective. Il n'est pas difficile de vérifier combien ces arguments sont autocomplaisants. Une telle attitude ne correspond pas aux intérêts les plus éclairés des nations, ceux-là mêmes qui ont justifié la création de l'Organisation et, par la suite, sa vocation d'universalité. En conséquence, il est toujours opportun de réaffirmer, de manière constructive, que la responsabilité internationale de l'Organisation dérive d'engagements libres et spontanés assumés par les Etats dans la Charte des Nations Unies, engagements qui n'admettent pas d'exceptions ni de réserves.

8. L'Organisation des Nations Unies est un organisme politique immergé dans un monde lui aussi politique. Elle constitue en réalité le seul forum politique de portée universelle dont disposent les Etats. L'Organisation s'acquiesce des fonctions normatives établies dans la Charte et doit aussi délibérer sur les problèmes internationaux que les Etats Membres lui soumettent dans le but de sauvegarder leurs intérêts nationaux au niveau international.

9. A l'ordre du jour de l'Assemblée générale figurent, en conséquence, les problèmes internationaux les plus variés; ceux-ci doivent être discutés selon les procédures prévues dans la Charte et dans le règlement intérieur de l'Assemblée générale. Cette discussion, il va de soi, provoque des comportements et des attitudes typiquement parlementaires. Il serait illusoire de penser que ces procédures et les comportements qui leur sont associés pourraient être isolés

des circonstances politiques qui ont engendré les problèmes et de celles qui entourent leur discussion. Les Nations Unies ne fonctionnent pas dans un univers distinct de l'univers réel où surviennent les faits politiques. Les événements dans cette salle ne sont pas indépendants du contexte réel des relations internationales. Bien au contraire, ce qui se passe ici reflète une réalité politique plus large. Cette réalité explique, mieux que les mots, l'atmosphère de frustration et de tension qui, parfois, domine les travaux dans cette enceinte. Les débats de l'Assemblée générale et les résolutions que celle-ci, plus que tout autre organe important des Nations Unies, a le pouvoir d'adopter mettent en lumière aussi bien les espoirs que les déceptions des Etats Membres et sont à l'image des progrès comme des reculs du processus politique international.

10. Au cours des dernières années, la vie internationale est devenue beaucoup plus complexe. Non seulement de nouveaux Etats ont été admis à l'Organisation des Nations Unies, mais également des questions chaque fois plus variées ont été soumises à la discipline internationale, comme en témoigne le cycle courant des grandes conférences thématiques tenues sous l'égide des Nations Unies. Cet élargissement de la portée des négociations multilatérales peut être ou ne pas être bénéfique à la majorité des Etats. Dans de nombreux cas, il en est ainsi. Dans d'autres, il peut aussi servir à faire dévier vers des problèmes secondaires l'attention qui devrait être concentrée par priorité sur les problèmes fondamentaux de la sécurité internationale et du développement harmonieux des nations. Pour que le processus de négociation universelle puisse produire des résultats durables, il faudrait qu'il soit maintenu sous l'autorité du principe de l'égalité souveraine, principe qui assure aux Etats une participation équitable dans les décisions internationales qui influencent l'avenir de chaque Etat et celui de l'humanité tout entière.

11. Force nous est de reconnaître qu'en tant qu'organisme essentiellement voué au service de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies ne présente pas un bilan de gains importants au cours des dernières années. La situation est plutôt une situation d'impasses institutionnelles et opérationnelles. Le mécanisme de sécurité collective semble être enrayé, les décisions se font attendre et, lorsqu'elles sont prises, elles se heurtent fréquemment à des obstacles lors de leur mise en oeuvre.

12. Cet affaiblissement des fonctions centrales de l'Organisation est symbolisé par les impasses qui caractérisent les travaux du Conseil de sécurité. L'emploi sans restriction du veto continue à causer de l'appréhension, d'autant plus qu'aucun souci particulier de rechercher des solutions négociées aux questions délicates soumises à cet organe ne peut être constaté de la part de certains des membres permanents du Conseil de sécurité. Il semble paradoxal que deux tendances, contradictoires en apparence, coexistent sur la scène mondiale, à savoir un relâchement de la tension internationale, notamment entre les superpuissances, et un affaiblissement du mécanisme de sécurité collective des Nations Unies.

13. De telles impasses se présentent dans presque tous les efforts multilatéraux déployés en matière de sécurité internationale, comme en témoignent les impasses qui, d'année en année, ont dominé les négociations concernant

tant le désarmement — surtout le désarmement nucléaire — que les opérations de maintien de la paix.

14. Les impasses sur le plan politique sont un aspect de la stratification qui caractérise la structure internationale actuelle. Il se peut que les progrès réalisés vers la décolonisation soient les seuls qui nous permettent de discerner une tendance opposée à cette stratification, tendance qui présage de nouvelles possibilités de rapports positifs et d'un ordre international plus juste.

15. Nous vivons une époque marquée par le dissentiment et la persistance de foyers de tension internationale, aussi bien que par la permanence de conditions généralisées de sous-développement. Je n'ai pas l'intention de faire ici l'inventaire de ces foyers de tension, mais ce qui se passe en Afrique et au Moyen-Orient saute immédiatement aux yeux.

16. L'Afrique australe, où persiste l'oppression raciale, est aujourd'hui non seulement saisie par l'instabilité et la crainte, mais aussi assaillie par la violence et le carnage. Etant donné les événements récents, les questions inscrites à notre ordre du jour concernant les problèmes qui affligent cette région prennent une importance sans précédent. Le Brésil a toujours été en faveur de solutions pacifiques à l'égard de ces problèmes et a toujours été convaincu qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour y parvenir. Notre opinion, maintes fois réaffirmée d'année en année, était qu'à moins de parvenir promptement à des solutions la région serait irrésistiblement entraînée vers un conflit ouvert. Nous n'avons malheureusement aucune raison de revoir ce diagnostic, encore que nous aimions à croire que le rejet international unanime des injustices commises servira de sérieux avertissement à ceux qui croient possible le maintien de l'oppression raciale. Nous espérons que les peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui n'ont pas encore obtenu leur indépendance, pourront bientôt réaliser librement leur authentique volonté nationale.

17. Au Moyen-Orient, parallèlement à la tragédie du Liban — que le Brésil déplore particulièrement en raison des liens de toutes sortes qui l'unissent au Liban — subsistent les mêmes problèmes de fond qui, depuis des années, posent un défi à l'aptitude politique de la communauté internationale. La réapparition de ces problèmes est une possibilité toujours présente et toujours inquiétante.

18. L'expérience des dernières années confirme le sentiment largement partagé que, en l'absence de solutions rapides et justes aux conflits ou différends régionaux, ceux-ci finissent par acquérir un caractère international plus vaste, propageant ainsi à d'autres régions et au système international dans son ensemble une instabilité localisée à l'origine. Contrairement à ce que l'on pouvait supposer, l'actuelle situation d'équilibre stratégique relatif sur le plan international n'a pas donné lieu à des conditions favorables à un prompt changement de ces situations localisées. La délégation brésilienne est convaincue que, dans l'examen de ces questions délicates, il conviendrait d'avoir plus activement recours aux Nations Unies non seulement parce que l'Organisation offre aux parties intéressées des possibilités de négociation, mais aussi parce que, parmi les principes de la Charte, figure celui du non-recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales.

19. Il est, malheureusement, considéré aujourd'hui comme un lieu commun d'affirmer que la disparité entre pays développés et pays sous-développés est devenue manifestement insupportable et qu'il est urgent de négocier des mesures concrètes pour y remédier. Quatre sessions de la Conférence sur le commerce et le développement [CNUCED] ont déjà eu lieu et, ironiquement, deux décennies — pas une, mais deux, l'une après l'autre — ont été déclarées Décennies des Nations Unies pour le développement. On a essayé diverses formes de négociation pendant cette période. Nous avons participé, au niveau international, à l'emploi de méthodes intéressantes chaque cas; nous avons négocié des programmes de travail sur différents thèmes, et nous avons été présents lors de l'adoption d'innombrables déclarations générales. Tous ces efforts nous ont conduits à des résultats si pauvres que leur insuffisance est maintenant partout reconnue.

20. Autant sur le plan pratique que sur le plan théorique, on peut constater qu'une frustration croissante règne en ce qui concerne la question globale et essentielle du commerce international et du développement économique et social des pays moins développés. Si nous excluons de notre analyse les pays producteurs de pétrole, nous pouvons aisément constater que le transfert net de capitaux des zones développées vers les zones moins développées est en train de devenir un mythe. En termes nets, ce courant pourrait très prochainement s'orienter du sud vers le nord. Et tandis que la participation relative des pays moins développés au commerce mondial diminue, nous voyons croître de manière disproportionnée leur rôle de générateur du surplus qui s'accumule dans la balance des paiements des principaux partenaires commerciaux du monde.

21. Tout cela est d'autant plus surprenant que l'on peut prouver que si les transferts financiers des pays développés vers les pays en développement étaient dirigés vers des secteurs productifs, ceux-ci n'interviendraient pas au détriment des possibilités de croissance économique des pays développés eux-mêmes. Des études préparées par des experts des Nations Unies démontrent que si, par hypothèse, l'affluence nette de capitaux vers les pays en développement non producteurs de pétrole pouvait atteindre dans les prochaines années des niveaux compatibles avec les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement — c'est-à-dire un taux moyen de croissance du produit national brut d'au moins 6 p. 100 —, le revenu des pays développés membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques augmenterait plus rapidement qu'à l'heure actuelle. Contrairement à ce qu'un raisonnement superficiel pourrait faire croire, la mise en oeuvre efficace de mesures destinées à maintenir le pouvoir d'achat international des pays en développement n'aurait pas d'effet négatif sur les pays développés, mais pourrait les favoriser en augmentant leur revenu et leur taux d'emploi. De plus, il est possible de prédire que cette expansion pourrait se produire précisément dans les secteurs les moins inflationnistes de leurs économies.

22. Le débat concernant l'essence même du problème du sous-développement est en train de perdre son élan, bien que des attitudes persistent qui semblent vouloir attribuer aux pays en développement une prétendue culpabilité pour leur retard économique. Cette recherche d'une culpabilité

historique n'a aucune valeur pratique et ne devrait pas servir de prétexte pour éluder ou remettre à plus tard des négociations concrètes, ou pour s'abstenir d'adopter des attitudes plus constructives dans les négociations économiques internationales. Les prétendues confrontations stériles ont précisément pour origine la frustration générale qu'inspire aux pays sous-développés l'immobilité diplomatique que ces attitudes font naître ou stimulent.

23. A ce négativisme, fondé sur de prétendues raisons découlant du passé, s'est récemment ajouté un autre négativisme, tourné, celui-ci, vers des préoccupations concernant l'avenir. On allègue que, pour des raisons écologiques, le développement économique des pays sous-développés d'aujourd'hui n'est plus réalisable. Or, la stagnation des zones les plus pauvres du globe ne saurait être le prix de la conservation de l'environnement. Ce qui est véritablement nécessaire, c'est de procéder à une large réorganisation de l'économie mondiale de manière à en corriger les disparités aiguës aussi bien dans la répartition des moyens de production que dans les structures de consommation. Invoquer des raisons écologiques pour frustrer les espérances de développement constituerait une forme de domination nouvelle et inacceptable qui se heurterait à l'opposition de tous les peuples qui ont été soumis au colonialisme et qui, en dépit de toutes les affirmations contraires, ont su s'organiser politiquement pour réaliser leur indépendance et la préserver, de même que pour lutter aussi pour leur autonomie économique.

24. Alors que ce siècle touche à sa fin, les peuples du monde entier ont droit au développement social et économique, et c'est un droit auquel ils n'ont pas l'intention de renoncer.

25. L'autre aspect de la lutte pour le développement est l'interdépendance croissante des Etats. En ouvrant la discussion générale de l'Assemblée l'an dernier¹, j'ai eu l'opportunité de m'étendre sur la distinction que le Brésil estime nécessaire d'établir entre l'actuelle interdépendance verticale — fondée sur une stratification internationale rigide et discriminatoire — et une interdépendance horizontale souhaitable, qui serait fondée sur une communauté légitime d'intérêts et sur la participation équitable de tous les Etats aux richesses mondiales.

26. Je voudrais ajouter aujourd'hui que la persistance du sous-développement, qui découle de la marginalisation économique et politique continue de la plupart des pays en développement, mettra inévitablement un frein à l'évolution même du processus d'interdépendance des Etats.

27. Il est particulièrement inquiétant de constater que, bien que les échanges internationaux soient de plus en plus importants du point de vue de l'économie des pays en développement dans leur ensemble, la part de ces pays aux courants du commerce international, si l'on exclut évidemment les exportateurs de pétrole, est de moins en moins importante en pourcentage. La grande majorité des pays en développement est en train de perdre du terrain dans l'échange global de marchandises et de services et, qui plus

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2355^e séance.*

est, même en tant que fournisseurs de matières premières aux pays développés, qui, de plus en plus, font commerce entre eux. Si cette tendance persiste, les pays sous-développés seront de plus en plus refoulés vers la périphérie du système économique international.

28. En conséquence, l'intégration de l'économie mondiale est menée actuellement au prix d'un déséquilibre radical qui doit être corrigé d'urgence. On ne pourrait accepter que l'interdépendance continue indéfiniment de n'accentuer que l'expansion des possibilités de grands centres industriels, où se trouve concentré l'essentiel de la capacité technique et économique mondiale.

29. Il est nécessaire de donner un sens nouveau, plus ouvert et plus juste, à la dynamique de l'interdépendance. Le déséquilibre qui la déforme doit être éliminé de toute urgence, et la seule manière d'y parvenir qui soit conforme à l'intérêt général est de créer des conditions internationales qui permettraient de venir à bout réellement, et non pas seulement en apparence, du sous-développement économique. Un aspect essentiel des efforts conjoints que nous devrions entreprendre dans ce sens serait la réduction du hiatus technique, non seulement par le transfert de techniques dans le sens nord-sud, mais aussi par l'établissement d'une structure internationale qui faciliterait pour les pays en développement la production des techniques dont ils ont besoin.

30. La conscience de ces nouveaux besoins est heureusement en train de se répandre. Certains pensent, toutefois, que qualifier les Etats d'obsoètes sera la contrepartie fatale du processus général d'interdépendance. Je ne le crois pas. L'intégration économique mondiale ne pourra pas se passer du rôle joué par les Etats, qui, loin d'être de simples réalités cartographiques, reflètent des réalités politiques immuables. Au contraire, pour qu'elle suive son cours avec un minimum d'usure et en tant que processus conscient marqué par le consensus et l'harmonie, l'interdépendance ne peut être fondée que sur l'indépendance des Etats et sur l'élimination progressive des disparités économiques qui existent entre eux.

31. J'espère avoir démontré que le déséquilibre et les inégalités ne sont pas limités au plan social et économique, mais s'infiltrent aussi dans la sphère des négociations politiques multilatérales. Ces disparités subsisteront tant que durera l'opposition rigide entre développement et sous-développement, tant que la transition d'une étape économique à une autre se trouvera compromise par des facteurs extérieurs, tant que persisteront, ici et ailleurs, les impasses qui empêchent la réalisation de solutions pratiques permettant de supprimer les obstacles internationaux au développement.

32. C'est dans ce contexte que l'Organisation des Nations Unies doit être plus que le simple miroir de la réalité internationale et, dans l'accomplissement des fonctions qui lui sont conférées par la Charte, elle doit jouer un rôle positif dans la transformation des structures internationales actuelles. Malgré toutes les difficultés, le Brésil continue de chérir l'espoir que cette tâche pourra être accomplie dans la voie de la compréhension et de l'entente entre Etats, entente et compréhension fondées sur l'égalité souveraine, l'équité et le respect mutuel.

33. M. OLSZOWSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection au poste si important de président de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Nous saluons en vous le représentant d'un pays uni à la Pologne par des liens anciens et amicaux.

34. Un travail considérable a été accompli à la précédente session de l'Assemblée générale, que présidait le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn.

35. Nous sommes heureux de saluer ici la République des Seychelles, nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

36. Nous sommes partisans de la prompte admission à l'Organisation des Nations Unies de la République socialiste du Viet-Nam, qui a payé cher son droit à une existence indépendante. Cet Etat répond à toutes les conditions que doivent remplir les Etats Membres conformément à la Charte des Nations Unies. Il doit donc occuper sa place légitime dans la famille des Nations Unies.

37. Nous appuyons également l'admission de la République populaire d'Angola à l'Organisation.

38. Depuis la trentième session de l'Assemblée générale, de nouveaux progrès ont été faits dans la refonte des relations internationales sur la base des principes de la coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes sociaux différents. La Pologne, avec les autres Etats de notre communauté socialiste, s'efforce très activement de consolider cette tendance positive par le développement de relations bilatérales, une participation constructive au travail des Nations Unies et d'autres efforts multilatéraux destinés à renforcer la sécurité internationale, à mettre fin à la course aux armements, à assurer le progrès dans la voie du désarmement, à faire disparaître les centres de tension et à élargir dans tous les domaines la coopération internationale. Cette politique est conforme aux intérêts essentiels de notre peuple, de même qu'aux intérêts de tous les Etats et de tous les peuples du monde.

39. Nous attachons une grande importance à la persistance du dialogue soviéto-américain dont les résultats sont déterminants pour le maintien de la paix mondiale. A cet égard, les négociations sur la limitation des armes stratégiques prennent une importance toute particulière.

40. Il existe une conviction sans cesse croissante que les conflits du monde d'aujourd'hui doivent être résolus par la négociation. C'est par la discussion et la négociation, non pas par des tensions accrues dans les relations internationales, que nous devrions chercher à résoudre les problèmes urgents du monde moderne.

41. Le réseau d'accords de coopération bilatérale et multilatérale entre Etats dotés de systèmes sociaux différents s'élargit, constituant ainsi une base durable pour la paix. Le climat des relations réciproques s'est amélioré et la nécessité essentielle de respecter les intérêts de toutes les parties est de mieux en mieux comprise.

2 L'orateur s'est exprimé en polonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

42. Sur le continent européen, la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé par les dirigeants de 35 Etats d'Europe, les Etats-Unis et le Canada, à Helsinki, le 1^{er} août 1975, a commencé. Les 10 principes des relations entre Etats repris dans l'Acte final de la Conférence sont en voie de consolidation pour constituer la base des relations internationales. Ils trouvent leur expression dans des accords et des déclarations nombreux portant sur différents domaines de la vie internationale. De même, ils ont été réaffirmés dans des documents bilatéraux conclus par la Pologne avec la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique, le Portugal et d'autres pays encore.

43. Nous voyons s'affirmer la pratique de consultations politiques régulières portant aussi bien sur les relations bilatérales que sur des questions de nature régionale ou mondiale; nous en trouvons des exemples dans les réunions nombreuses qui ont lieu au niveau le plus élevé.

44. L'affaiblissement des tensions en Europe a été grandement servi par les accords conclus entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne au cours de la récente visite à Bonn d'Edouard Gierek, premier secrétaire du Comité central du Parti uni des travailleurs polonais. Prenant leur origine dans le Traité de 1970³, les accords ont inauguré une phase nouvelle de la coopération entre ces deux pays.

45. Nous assistons à une expansion très nette des relations de la Pologne avec les pays nordiques, comme le montrent notamment les pourparlers qu'ont tenus récemment les ministres des affaires étrangères de la Pologne et de l'Islande à Reykjavik. Nous apprécions hautement l'état de nos relations avec la Finlande, le Danemark et la Norvège. Nous comptons également voir se développer encore la coopération féconde qui est de tradition entre la Pologne et la Suède, notre partenaire et voisin de l'autre côté de la Baltique.

46. Les recommandations de la Conférence d'Helsinki sont peu à peu mises en oeuvre dans les différents domaines de la coopération internationale. Les mesures destinées à faire régner la confiance, comme le recommandait l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, prennent actuellement forme pratique.

47. La mise en oeuvre complète de l'Acte final devrait être l'objectif primordial à long terme de tous les signataires. Les résultats de la Conférence ont fait régner un climat favorable à l'adoption d'initiatives paneuropéennes, permettant de continuer l'entreprise amorcée à Helsinki. Une importance particulière s'attache à l'initiative soviétique tendant à convoquer des congrès paneuropéens pour s'occuper de questions telles que la protection de l'environnement, les transports et l'énergie. Cette initiative conjugue de manière harmonieuse le renforcement du climat de coopération politique et la solution de problèmes économiques importants pour tous les Etats européens ainsi que l'expansion de larges contacts scientifiques.

48. Les Etats socialistes ont fait une proposition destinée à apporter une base solide à la coopération entre les deux grands groupements économiques de l'Europe et les membres respectifs du Conseil d'aide économique mutuelle [CAEM] et de la Communauté économique européenne. Nous espérons que, conformément à cette proposition, il sera possible de commencer des discussions concrètes et de conclure sans retard un accord approprié. D'autre part, la portée de la coopération dans le domaine de la culture et de l'éducation grandit sans cesse.

49. En même temps, les relations bilatérales, y compris les relations économiques, ont pris un contenu plus riche et plus vaste. Les échanges commerciaux se sont multipliés. Une importance croissante s'attache aux accords de coopération dans l'industrie qui, après la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, deviennent actuellement un facteur stabilisateur important des relations économiques. Un rôle important appartient, à cet égard, aux accords de coopération scientifique et technique. Cependant, pour assurer pleinement des bases durables et solides au développement des relations économiques, il convient d'éliminer, là où elles existent encore, les limites et les barrières au commerce international et de créer, en outre, les conditions propices à la croissance des mouvements commerciaux dont tous les Etats peuvent profiter.

50. En tant que signataire de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, la Pologne est bien décidée à mettre en oeuvre ses dispositions de manière suivie et compte rencontrer une attitude semblable chez ses partenaires.

51. Il y a lieu de croire que les négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale aboutiront à des résultats qui sauront tenir compte des intérêts de la sécurité des Etats concernés. La Pologne est disposée à prendre de nouvelles mesures communes pour assurer la prompte conclusion d'un accord à cet effet.

52. Nous sommes donc convaincus que tout indique qu'une percée historique s'est produite dans les relations entre les Etats d'Europe. Il y a de bonnes chances que ces tendances positives s'étendent peu à peu à toutes les régions du monde.

53. Nous avons étudié avec la plus grande attention les décisions de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés⁴. Nous sommes particulièrement sensibles à l'appel qu'a lancé la Conférence de Colombo pour que

“... se relâchent les tensions internationales et pour que tous les pays participent sur un pied d'égalité à la solution des problèmes internationaux” [voir A/31/197, annexe I, par. 25j].

De même, l'intensification de la détente et son application à tous les domaines des relations internationales, dans toutes les régions du monde, est conforme à l'intérêt de tous les Etats. Tous les Etats doivent donc adopter une attitude active et se montrer disposés à aller au-devant les uns des

³ Traité établissant les bases d'une normalisation de leurs relations mutuelles, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

⁴ Tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

autres lorsqu'il s'agit d'examiner les initiatives propres à renforcer la paix et à intensifier la coopération. Ils doivent considérer le monde comme une communauté organique du destin de l'humanité tout entière.

54. Le progrès de la détente dans le monde n'est pas automatique. Il ne dépend pas seulement de conditions objectives, mais également de mesures politiques spécifiques de la part des forces qui façonnent ensemble les relations internationales.

55. C'est avec inquiétude que nous suivons les actes de ceux qui sont désireux de renverser le cours de l'histoire. Cherchant à aggraver les tensions et à accélérer la course aux armements, ils s'efforcent de saper la détente, d'accumuler les armements, de maintenir les tensions et les conflits; ils recourent à des actes d'agression, à la discrimination, à l'exploitation économique et à l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats qui ont mis en train des réformes progressistes. Ces milieux et leurs objectifs se trouvent notamment servis par un appareil toujours plus vaste de propagande subversive, comme la radio dite "Radio Europe libre" ou "Radio liberté". Leur activité, qui constitue en fait une ingérence flagrante dans les affaires intérieures des Etats, est contraire aux objectifs de la Charte des Nations Unies, aux principes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et aux règles universellement acceptées des relations internationales.

56. Les événements au Moyen-Orient, et notamment la tragédie du Liban, constituent une menace directe à la paix. La seule manière efficace de régler le problème consiste à rendre aux pays arabes les territoires qu'Israël a occupés en 1967 et à effectuer un règlement politique d'ensemble qui tiendrait dûment compte des intérêts et des droits de tous les peuples de la région, y compris Israël, de même que du droit du peuple de Palestine à son propre Etat.

57. L'élimination des tensions dangereuses à Chypre exige que l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'île soient assurées et que les solutions apportées soient conformes aux résolutions des Nations Unies.

58. Nous appuyons les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée afin d'assurer l'unification pacifique et démocratique de la Corée et d'obtenir le retrait des troupes étrangères de la péninsule de Corée.

59. Il est temps, selon les résolutions des Nations Unies, de mettre fin à jamais aux régimes racistes de Namibie, de Rhodésie et d'Afrique du Sud. La lutte pour l'indépendance des peuples du Zimbabwe et de Namibie, la question de l'élimination des survivances du colonialisme et l'élimination de l'apartheid exigent le ferme soutien de la communauté internationale tout entière. La logique même de la justice historique exige que les droits inaliénables des peuples de Namibie et du Zimbabwe à être Etats souverains soient assurés sans retard et sans conditions.

60. La persécution des patriotes chiliens entre les mains du régime fasciste demande la condamnation la plus énergique. Nous exigeons la cessation immédiate de la terreur et de la violence qui débordent les frontières du Chili.

61. Le non-respect des principes de la coexistence pacifique menace l'avenir pacifique des nations. La violation de

ces principes fait naître des conflits internationaux. La Pologne, avec les autres Etats socialistes et toutes les forces de la paix, agira avec persévérance pour assurer l'élimination de cette menace, l'amélioration plus grande encore du climat politique et la création de conditions permettant de faire régner de manière durable la sécurité et la coopération entre les nations.

62. Cette ferme détermination de travailler à la détente a trouvé son expression dans les résolutions du septième Congrès du Parti uni des travailleurs polonais, du vingt-cinquième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique ainsi que dans les documents des congrès d'autres partis communistes des travailleurs dans les Etats socialistes.

63. Tout montre que, parmi les tâches importantes et urgentes de notre organisation, celles qui doivent retenir en premier tous nos efforts, figure la question de l'élimination de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales, la cessation de la course aux armements et les premiers pas à faire dans la voie du désarmement.

64. L'interdiction de l'emploi de la force est inscrite dans la Charte des Nations Unies, dans de nombreux documents internationaux bilatéraux et multilatéraux et dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Dans les relations internationales, cependant, il est évident qu'il faut faire de nouveaux efforts collectifs pour faire de ce principe une règle universellement contraignante et applicable dans la pratique du droit international. Tout cela, en fait, concerne le problème central de notre temps — celui de la guerre et de la paix.

65. La fin de la course aux armements est la préoccupation des peuples et la responsabilité des gouvernements. La course se poursuit plus rapidement que jamais, devenant de plus en plus dangereuse. Il est indispensable que le rythme des efforts de désarmement soit en harmonie avec celui des processus de détente. S'il n'y a pas de progrès concret dans le désarmement, le processus de transformation politique positive dans le monde peut se trouver entravé ou même annulé. Ce serait inadmissible.

66. Nous saluons l'élaboration par la Conférence du Comité du désarmement du projet d'une convention importante sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles [voir A/31/27, annexe I]. Ce projet de convention montre bien qu'il est parfaitement possible de faire des progrès dans le domaine du désarmement. Il confirme aussi que la Conférence du Comité du désarmement de Genève, qui, grâce à des efforts soutenus, a déjà permis la conclusion de plusieurs accords importants, reste un organisme de négociation très précieux.

67. Nous avons salué le Traité soviéto-américain du 28 mai 1976 sur la limitation des explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Nous espérons que ce traité rapprochera la perspective d'un traité global d'interdiction des essais et contribuera à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le bien de l'humanité.

68. Je voudrais spécialement attirer l'attention de l'Assemblée sur la proposition concernant l'interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types d'armes de

destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes [voir A/31/27], qui constitue une initiative remarquable et clairvoyante. Il est certainement beaucoup plus facile d'empêcher l'introduction d'armes nouvelles que de les éliminer des stocks existants. Ici encore, les négociations peuvent être accélérées et devraient l'être. Par conséquent — compte tenu de la grande importance que revêt le problème pour la communauté internationale —, nous proposons à l'Assemblée générale d'inviter la Conférence du Comité du désarmement à Genève à intensifier les efforts déjà entrepris à cette fin.

69. Nous voudrions avancer une idée analogue pour ce qui est des négociations concernant l'élimination complète des armes chimiques. Comme on le sait, la Pologne a été l'un des auteurs du projet de convention portant sur la question. Il est impératif d'accélérer le travail consacré à la convention.

70. Nous réaffirmons pleinement notre appui à la proposition visant à convoquer une conférence mondiale du désarmement avec la participation de tous les Etats⁵, et nous nous déclarons partisans de commencer sans retard les activités préparatoires concrètes dans ce but. Au cours des précédentes sessions, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions appuyant aussi d'autres propositions de désarmement. L'heure est venue de donner aux idées que ces textes contiennent la forme tangible d'accords internationaux.

71. Nous avons souvent ici attiré l'attention sur le lien inséparable qui existe entre le renforcement de la détente et le progrès du désarmement d'une part, et l'accélération du développement socio-économique de tous les pays, d'autre part.

72. On suppose, avec juste raison, que dans le monde d'aujourd'hui la guerre et la famine sont les ennemis les plus dangereux de l'homme. La paix, en tant que seule base du développement, est la condition *sine qua non* de leur élimination.

73. En renforçant la paix et la sécurité et en consolidant le processus de détente, la communauté internationale édifiera une infrastructure politique qui permettra d'établir une division du travail nouvelle et juste dans l'économie mondiale.

74. Ce qui est ici en jeu, c'est la création de conditions qui permettent de mettre en application toutes les recommandations progressistes et légitimes des récentes et importantes conférences internationales, notamment des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et la quatrième session de la CNUCED. En trouvant une solution aux tâches qui en découlent, nous renforcerons ainsi la base matérielle de la coexistence pacifique et nous raffermirons la sécurité internationale.

75. Tous les Etats intéressés devraient participer à la solution des problèmes qui se posent sur la voie de l'établissement du nouvel ordre économique international dans l'économie mondiale. Les solutions à adopter doivent

dûment tenir compte des différences des systèmes socio-économiques de même que du niveau de développement économique des pays. Elles devraient porter sur les grands courants et principaux domaines des relations économiques internationales, concernant tant les pays en développement que la coopération est-ouest.

76. A l'intérieur du système des Nations Unies, la Pologne participe à l'élaboration de principes et de mécanismes nouveaux destinés à régir les relations économiques internationales. A ce point, je me permettrai de rappeler toute l'importance de la résolution sur l'examen des tendances à long terme du développement économique des régions du monde [résolution 3508 (XXX)], adoptée sur l'initiative de la Pologne à la trentième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que ces études feront apparaître la corrélation croissante du développement des régions individuelles et révéleront des perspectives nouvelles en vue d'accélérer et d'étendre la coopération économique entre tous les Etats.

77. Le potentiel économique croissant de la Pologne et des autres membres du CAEM est favorable à l'expansion de la coopération économique internationale générale. Cette coopération devrait se développer avec plus d'harmonie encore puisque toutes les perturbations nées des fluctuations du marché mondial et autres obstacles exercent une influence nuisible sur la situation économique des pays individuels. Par conséquent, la Pologne est grandement intéressée à voir se stabiliser davantage encore les conditions de la coopération économique. Des accords à long terme portant sur la coopération économique, scientifique et technique constituent à cet égard un instrument précieux.

78. Mon pays attache une grande importance au travail de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. En fait, son succès dépend de la disposition à rechercher des solutions de compromis tenant dûment compte des intérêts de tous les Etats et groupes d'Etats dans des questions fondamentales telles que l'exploitation des fonds marins, le statut de la zone économique, les activités de pêche et la recherche scientifique.

79. Les problèmes du monde contemporain ne sauraient être résolus si l'on n'aborde pas avec un esprit créateur les questions du progrès social et les problèmes sociaux aigus, et surtout si l'on n'adopte pas des mesures propres à satisfaire les besoins fondamentaux des hommes. C'est pourquoi la Pologne a lancé, au sein de l'Organisation internationale du Travail, l'initiative visant à élaborer une convention internationale sur le droit universel au travail.

80. L'une des importantes données du progrès socio-économique de chaque pays est constituée par les valeurs culturelles qui demandent, elles aussi par conséquent, une protection particulière. Comme on le sait, la Pologne a proposé que cette importante question soit examinée par les Nations Unies⁶. Nous nous félicitons du rapport [A/31/111] présenté à cet égard par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conformément à la résolution 3148 (XXVIII) sur la mise en train d'un programme d'études dans ce domaine. Nous voudrions proposer que

⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Annexes, point 97 de l'ordre du jour, document A/8491.

⁶ Ibid., vingt-huitième session, Annexes, point 63 de l'ordre du jour, document A/9394, par. 7.

l'Assemblée générale à la présente session adopte une résolution recommandant que ces études soient poursuivies.

81. Ce n'est pas le progrès seul, mais l'avenir pacifique de notre globe aussi qui dépendent de la manière dont seront élevées les jeunes générations. L'importance de la question a été soulignée ici même avec éloquence il y a deux ans par Edouard Gierek, premier secrétaire du Comité central du Parti uni des travailleurs polonais⁷. Cette idée ne devrait jamais échapper à l'attention des Nations Unies.

82. La détente demande des efforts tenaces de la part de tous les Etats Membres de notre organisation. Des mesures plus concertées sont nécessaires pour en assurer le progrès. La condition essentielle et première est le respect des principes de la coopération pacifique entre Etats et l'abandon de tout acte inspiré par une position de force. Cela est d'ailleurs indispensable pour la coopération internationale équitable et le progrès de l'humanité.

83. Les décisions que nous serons amenés à prendre à la trente et unième session devraient contribuer à accélérer la détente dans le monde et à en faire un phénomène durable et universel. Dans la nouvelle situation internationale, les circonstances sont de plus en plus propices à ce que les Nations Unies jouent un rôle constructif et toujours plus grand. Mais, en même temps, les tâches et les responsabilités de l'Organisation s'amplifient.

84. Il est donc nécessaire d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Nous tenons à souligner une fois de plus que le raffermissement du fonctionnement des Nations Unies ne peut dépendre de la révision de la Charte mais d'une meilleure utilisation de ses dispositions, surtout en ce qui concerne les mesures destinées à consolider la paix mondiale, à faire régner des relations économiques plus équitables et à établir la coopération dans le domaine social.

85. Parlant du rôle des Nations Unies, je ne saurais manquer de dire combien nous apprécions les activités du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui ne ménage ni ses efforts ni son dévouement pour assurer l'exécution des tâches de l'Organisation.

86. Je tiens à affirmer une fois de plus que la Pologne continuera de soutenir avec constance tous les efforts des Nations Unies, conformément aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte.

87. M. OREJA AGUIRRE (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de consacrer mes premières paroles à un adieu et à un salut. Cet adieu s'adresse au Président sortant de l'Assemblée générale, M. Gaston Thorn, que je tiens à féliciter très chaleureusement pour la façon dont il s'est acquitté de sa mission durant laquelle il a mis ses généreux efforts, son talent politique et ses vertus de diplomate au service des Nations Unies. Mes premières paroles sont également un salut que je vous adresse, Monsieur le Président, en vous souhaitant la bienvenue à la présidence de cette assemblée générale des Nations Unies, et je tiens à vous féliciter, au nom de ma délégation et en mon nom propre, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée. L'expérience

politique et la compétence que vous avez manifestées à tant de reprises - et, plus récemment, dans la façon remarquable dont vous avez dirigé les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer -, votre longue carrière diplomatique et, enfin, vos grandes qualités humaines, nous assurent que les travaux de l'Assemblée qui commence aujourd'hui seront dirigés dans l'esprit qu'il convient. Je tiens aussi à adresser mes félicitations aux membres du Bureau pour leur élection à des postes qui font peser sur eux de si lourdes responsabilités.

88. Cette assemblée, donnant une nouvelle preuve du caractère universel de notre organisation, va accueillir la République des Seychelles en tant que nouvel Etat Membre. Nous lui souhaitons la plus chaleureuse bienvenue et nous lui présentons nos plus cordiales félicitations, tout en exprimant le désir de notre gouvernement de maintenir avec cet Etat des relations d'amitié et de coopération dans tous les domaines.

89. Je tiens aussi à exprimer notre admiration et notre gratitude au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont le premier mandat à un poste si lourd de responsabilités pour la paix et la stabilité du monde va prendre fin. M. Waldheim a toujours été à la hauteur de ses vastes responsabilités. C'est en grande partie grâce à lui, à sa compétence, à sa sagesse et à son impartialité que les Nations Unies ont pu affronter cette période particulièrement délicate de leur histoire.

90. C'est la première fois qu'un ministre des affaires étrangères de la monarchie espagnole prend la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Mon pays connaît à l'heure actuelle un processus de transformation dans ses structures internes, qui le conduit, parce que telle est la volonté du peuple espagnol, du gouvernement et de la couronne, à la mise en place d'un système démocratique fondé sur la reconnaissance du principe de la souveraineté populaire.

91. C'est pourquoi, au début de mon intervention d'aujourd'hui à cette tribune, je ne puis passer sous silence cet objectif qui, nécessairement, influence les réalisations et les impératifs de notre politique étrangère. L'Espagne que le peuple et le gouvernement souhaitent aura un nouveau visage et s'acquittera d'une tâche plus complète dans le concert des nations.

92. Nous avons la ferme volonté d'aboutir, comme objectif ultime, au renforcement de notre communauté nationale, étroitement unie dans la diversité qui la caractérise, de façon ordonnée, libre et pluraliste. Nous sommes convaincus que cette communauté qui, pour reprendre les paroles de l'écrivain espagnol Angel Ganivet, offrirait "l'unanimité rare et constante pour comprendre ses intérêts au-delà des divergences secondaires", nous permettra de mieux participer aux affaires de l'arène internationale et de faire entendre notre voix avec plus d'intensité sur tous les graves problèmes qui préoccupent la communauté des nations.

93. Le Gouvernement espagnol est profondément conscient des données objectives qu'offre la réalité internationale et des limites qui en découlent. L'Espagne, qui appartient à un espace géopolitique déterminé, héritière de

⁷ Ibid., vingt-neuvième session, Séances plénières, 2264^e séance.

liens culturels et historiques, compte aujourd'hui sur un potentiel certain qui lui permettra de refléter de façon plus authentique divers principes, intérêts et réalités et d'obtenir que les coordonnées permanentes de la politique extérieure de mon pays s'articulent et soient défendues avec la plus grande efficacité et la plus grande rigueur.

94. L'Organisation des Nations Unies a été créée dans le triple objectif de "préserver les générations futures du fléau de la guerre... proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine... favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie...". En fait, notre entreprise commune consiste à définir des normes de sécurité nouvelles et plus satisfaisantes, une sécurité qui ne soit plus marquée par des choix à effectuer dans la répartition des équilibres et des influences et qui se fonde plutôt sur les nécessités de la personne humaine, dans le respect de la liberté et de ses aspirations. Cette tâche fondamentale exige un double rôle pour notre organisation : d'une part, contribuer à l'unification de normes de comportement généralement acceptées dans la communauté internationale, de manière qu'elles correspondent aux nécessités d'un monde pluraliste, changeant et mouvant, et, d'autre part, faciliter la légitimation collective des espérances et des aspirations d'une humanité qui se trouve à la croisée des chemins.

95. Ces idées constituent pour nous un point de référence et sont l'expression de ce qui doit être le cœur même de nos efforts. Une sécurité ayant pour unique objet d'éviter la guerre a toujours été vaine. Par-delà les conflits armés, symptômes ultimes de maladies profondes, se trouvent les situations injustes qui les provoquent et les alimentent. Nous ferions une grave erreur si, recherchant la sécurité, nous ne tenions pas suffisamment compte, par nos actes, de la nécessité de maintenir la paix, avec la mise en pratique effective et le respect véritable de tous les droits de l'homme, qui sont la base authentique d'une paix réelle, dans le cadre d'une coopération volontaire et universelle, qui réduise les injustices et raccourcisse la distance qui sépare les communautés et les individus.

96. Pour ce qui est du maintien de la paix, l'Espagne a constaté un fait positif : les trois décennies qui se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale n'ont connu aucun conflit généralisé. L'homme des années 70 a, sans aucun doute, un sentiment de sécurité plus profond que ne l'avait l'homme des années 50 ou même des années 60. Ont contribué à cela tant l'existence de notre organisation que l'effet de dissuasion d'une conflagration qui, devenant nucléaire par nécessité, prendrait la forme d'un cataclysme.

97. Tout cela s'inscrit dans une réalité : celle du processus de polarisation des forces politiques mondiales, dont l'Espagne a suivi de loin la formation davantage comme un objet passif que comme un sujet actif, étant donné qu'elle n'a pas participé à la seconde guerre mondiale. Cette polarisation a connu plusieurs phases et a constitué ce que nous pourrions appeler la grande polémique des temps modernes, oscillant, selon le moment, au rythme des tensions sous-jacentes, depuis ce qui fut au début "la guerre froide", pleine de risques, jusqu'au moyen plus parfait d'accommodement que nous connaissons et qui porte le nom de "détente".

98. L'Espagne, que j'ai aujourd'hui l'honneur de représenter, ne peut ni ne veut être le témoin muet d'un état de choses qui nous affecte ou peut nous affecter d'une manière plus directe. Européens et Occidentaux par vocation et par la géographie, nous faisons partie de la famille culturelle et politique d'où provient notre philosophie et à laquelle se rattache notre système de croyances et de valeurs. Nous sommes conscients de l'existence d'un monde partagé et nous plaçons dans la détente une espérance limitée, parce que les éléments les plus irritants de la guerre froide ont cédé le pas à des modes de coexistence plus supportables, parce que, si la confrontation idéologique subsiste, se sont ouvertes en revanche des voies de compréhension et de coopération possibles, parce qu'enfin ce sera peut-être là le moyen le plus conforme à la réalité historique de contenir l'intensité des conflits afin de les éloigner toujours davantage d'une confrontation armée.

99. Mais une approche statique de la détente nous fait courir le risque de la saper et de diminuer une des fonctions essentielles des Nations Unies : celle d'être un instrument de pacification de la vie internationale, parce que, au fond, nous devons reconnaître, sincèrement, que la détente n'est autre chose qu'un état plus avancé de l'ancienne notion de l'équilibre de puissance. En elle subsistent des éléments que nous souhaiterions voir progressivement disparaître des relations internationales : la répartition en zones d'influence; le maintien et l'accroissement des niveaux d'armement; la persistance de conflits armés dans des zones localisées qui, parfois, sont de simples abcès de fixation de tensions de plus grande envergure.

100. Pour l'Espagne, pays méditerranéen, les conflits ouverts ou larvés qui affectent aujourd'hui gravement la paix et la stabilité du *mare nostrum* constituent des menaces directes à la sécurité de la région, et donc à la sécurité du monde. Dans notre intérêt, nous accordons la plus grande priorité à la recherche d'une solution rapide et satisfaisante du conflit du Moyen-Orient, nécessairement sur la base des résolutions 242 (1967) et 383 (1973) du Conseil de sécurité, et qui soit axée autour de trois éléments également nécessaires et interdépendants : le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, la reconnaissance et la garantie internationales des frontières de tous les pays de la région, et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien. Nous voudrions penser que la solution négociée du conflit sur ces bases n'est pas trop éloignée. Pourtant, nous enregistrons avec une vive préoccupation la poursuite au Liban d'une lutte qui dure depuis des mois et qui a introduit dans la région d'autres facteurs d'incertitude et un prix à payer en vies humaines très élevé.

101. Toujours en Méditerranée, nous enregistrons que la crise de Chypre se prolonge qui, outre l'instabilité et les souffrances qu'elle engendre, continue d'affecter gravement la souveraineté, l'intégrité et l'indépendance d'un Etat Membre de cette organisation.

102. En Afrique australe, le non-respect des obligations fondamentales de la Charte a engendré jusqu'à l'heure actuelle une situation d'une extrême gravité. La coexistence pacifique entre les pays de la région exige que l'on aille au-delà de toute politique qui ne s'appuierait pas sur le respect le plus scrupuleux des droits de l'homme. Je forme des vœux pour que les progrès importants réalisés dans la

solution du problème rhodésien et auxquels ont tant contribué les initiatives prises par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis se renforcent grâce à un processus au terme duquel soit établi fermement, sans réserve aucune ni qualification, le droit de la population de se gouverner elle-même, sur la base du principe de la majorité, les droits de la minorité étant garantis.

M. Peacock (Australie), vice-président, prend la présidence.

103. La persistance et la multiplication des conflits classiques localisés constituent l'une des caractéristiques les plus dangereuses de la communauté internationale au cours de la présente décennie. Acceptés de façon irréfléchie et parfois égoïste comme étant un moindre mal et se substituant à un affrontement nucléaire et irrémédiable, de tels conflits créent néanmoins une dialectique menaçante, lourde de conséquences imprévisibles. Ils sont à leur tour favorisés directement par quelque chose qui n'est plus une dynamique naturelle de l'industrie d'armement et s'est transformée en une course effrénée aux armements. Il nous est impossible de dissocier l'idée de sécurité et celle de désarmement, ni de penser que l'on puisse maintenir indéfiniment une détente qui, paradoxalement, est armée. Dans la situation précaire qui est la nôtre, nous nous voyons obligés de reconnaître une fois encore la nécessité de maintenir des arsenaux respectifs dans les conditions que chaque Etat considère comme les plus adéquates pour assurer la défense de sa sécurité immédiate. Mais nous croyons cependant que cette tendance doit se modifier profondément tant aux Nations Unies qu'avec leur participation résolue.

104. Les efforts bilatéraux et multilatéraux déployés à cet effet, encore que nous reconnaissons pour l'instant le caractère limité de leurs résultats, méritent toute notre attention et notre soutien. Mais ces efforts, qui font intervenir un nombre restreint de négociateurs, ne pourront jamais remplacer une conférence générale qui se déroulerait sous les auspices des Nations Unies, avant 1980 — comme vient de le proposer la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Colombo — et établirait des principes et des engagements fondamentaux qui ouvriraient la voie à des négociations de fond, pour un désarmement général et complet, sous contrôle international efficace.

105. D'autre part, et dans le sens de la sécurité, l'Espagne croit en la nécessité d'en renforcer les modèles sur le plan régional. C'est pourquoi elle a participé activement à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et se propose de participer à nouveau à toutes ses rencontres ultérieures. Lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont apparus les premiers signes d'une négociation qui remplacera la confrontation et une conception unitaire de la sécurité et englobera tous les aspects qui la composent.

106. Si le maintien de la paix est l'un des aspects de la sécurité, un autre facteur essentiel en est les droits de l'homme. L'ultime destinataire de la sécurité est, en définitive, l'homme lui-même. Mais l'homme d'aujourd'hui, dans de nombreuses régions du globe, voit sa dignité offensée et ses droits fondamentaux très insuffisamment

reconnus. Fidèles à leurs objectifs fondamentaux, les organes des Nations Unies n'ont pas cessé, dans leurs activités, de promouvoir et de favoriser l'implantation universelle de ces droits, convaincus qu'ils sont que seule la garantie de leur exercice effectif peut cimenter sur des bases indestructibles la paix et la stabilité entre les nations. Le Gouvernement espagnol a fait siens ces objectifs, et je vais demain signer le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Par cet acte, le Gouvernement espagnol entend exprimer sa ferme volonté de faire du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la pierre maîtresse de sa politique intérieure et extérieure.

107. Les droits de l'homme exigent, aujourd'hui plus que jamais, une activité résolue de défense et de promotion internationales, et la communauté universelle des nations, qu'incarne l'Organisation, trouvera toujours en Espagne un appui et un écho favorables à cette tâche. L'ordre international subit actuellement un processus accéléré de mondialisation, et nous y voyons l'un des signes les plus encourageants en ce qui concerne le changement des transformations de notre univers.

108. Actuellement, l'une des formes intolérables d'atteinte aux droits de la personne humaine est le terrorisme, qui fait des victimes innocentes et constitue non seulement une violation des droits de l'homme, mais une menace à la souveraineté des Etats, qui sont soumis à des chantages et à des pressions inacceptables. Il est urgent que la communauté internationale agisse de façon coordonnée pour prévenir de tels actes et en supprimer les causes. Ma délégation appuiera toutes les initiatives destinées à permettre l'élaboration des instruments internationaux appropriés à ces fins.

109. Enfin, dans cette partie consacrée aux droits de la personne humaine, je voudrais mentionner les problèmes relatifs à l'émigration, où les facteurs humains et familiaux s'enchevêtrent si étroitement aux facteurs sociaux, économiques et touchant le travail. Là, il y a un postulat qui prime : tout doit être subordonné à la dignité de l'émigrant en tant qu'être humain. Et ce serait une grave atteinte à cette dignité que de considérer le travail de l'émigrant comme une simple marchandise qui subit les contrecoups de la loi de l'offre et de la demande sur le plan international. Et c'est justement en cette époque de crise économique et de crise du travail à l'échelle mondiale que la communauté internationale doit garantir d'autant plus le droit à la sécurité et à la stabilité du travail des émigrants.

110. Je disais au début que, outre la paix et le respect des droits de l'homme, il est indispensable de parvenir à une coopération internationale véritable.

111. De toute évidence, on a raison d'affirmer que la coopération constitue l'infrastructure de la sécurité. Cette affirmation prend, en cette époque, tout son relief lorsqu'on constate la crise profonde que traverse l'organisation économique mondiale. Mais, au cours de cette dernière année, il y a eu certains faits significatifs, que je ne puis passer sous silence, en ce qui concerne les relations économiques mondiales, notamment en ce qui concerne les nouvelles formes de coopération qui se sont ouvertes dans le dialogue avec les pays en développement.

112. A partir de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en septembre de l'année dernière, et compte tenu du fait que l'on a reconnu que la croissance de l'économie mondiale ne peut continuer à rendre encore plus aigu le déséquilibre entre les pays industrialisés et les pays en développement sans entraîner un danger pour la paix et la sécurité internationales, on a pu établir des bases plus sincères pour la poursuite du dialogue; celui-ci doit partir de la nécessité de construire le nouvel ordre économique sur les exigences de la coopération internationale, de façon que la notion de souveraineté s'adapte aux nécessités urgentes d'un monde interdépendant.

113. Les éléments de ce nouveau dialogue et les raisons d'espérer ne sauraient nous laisser oublier, toutefois, les exigences de la réalité immédiate. On n'a pas encore complètement surmonté la grande dépression qu'a subie l'économie mondiale depuis la fin de l'année 1973. Le progrès économique et social, qui est l'un des objectifs initiaux de l'Organisation, exige que l'on traite maintenant cette question dans son ensemble, ce qui ne pourra se faire que grâce à une coopération harmonieuse entre toutes les institutions du système des Nations Unies.

114. Dans cet esprit, l'Espagne – qui est pleinement consciente du rôle qu'elle doit jouer en tant que pays en plein processus de développement économique et qui, en outre, a été particulièrement affectée par les séquelles de cette crise – a participé à la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris. Cette conférence, dans sa sphère, doit constituer un pas en avant dans l'examen d'ensemble des problèmes mondiaux dans le domaine de l'économie et de la coopération, étant donné que les accords auxquels elle parviendrait pourront être homologués dans les instances universelles et reconnus par la communauté internationale.

115. C'est pourquoi, avant l'évaluation des résultats de la quatrième session de la CNUCED que fera cette assemblée, mon gouvernement tient ici à réaffirmer son adhésion à la déclaration formulée, lors de la clôture de la session, par 16 pays européens, dont l'Espagne⁸, et qui, à mon avis, est de la plus haute importance car on y reconnaît la nécessité d'étudier la question des matières premières de façon intégrée afin qu'elle corresponde aux nouvelles relations économiques internationales.

116. Mon gouvernement comprend et partage le sentiment de transcendance universelle que l'on attribue au phénomène de cette nouvelle coopération et nous sommes disposés à y participer, dans toutes les instances et dans la mesure de nos possibilités. Car les nécessités urgentes subsistent et, entre autres, l'aide au développement par l'intermédiaire des Nations Unies. Et c'est dans ce sens que nous espérons que les mesures prises pour mettre en train le Fonds international de développement agricole seront couronnées de succès; l'Espagne a déjà annoncé son intention de contribuer au Fonds.

117. Mon gouvernement est particulièrement satisfait de la signature de la Convention de Barcelone⁹, dans laquelle,

sous une optique régionale et spécifique, on a lancé un véritable plan d'action pour lutter contre la contamination de l'environnement dans la région méditerranéenne. Mon gouvernement pense qu'un traitement régional de ce problème peut contribuer de façon très efficace à résoudre les problèmes de l'environnement à l'échelle mondiale.

118. Mon gouvernement est tout aussi satisfait de la création de l'Organisation mondiale du tourisme qui, par décision prise par ses membres, a son siège à Madrid. En me félicitant de cette décision et en étant reconnaissant de la confiance témoignée à mon pays en le choisissant comme siège de cette organisation, je tiens à réitérer ici la volonté de mon gouvernement de mettre au service de l'étude et de la solution des problèmes mondiaux du tourisme ses connaissances en la matière et sa complète collaboration.

119. Mon gouvernement a également l'intention de participer activement à la conférence internationale sur la dette, qui doit avoir lieu au début de 1977. Le problème du financement de la dette est particulièrement aigu et grave en ce qui concerne la solution des problèmes financiers des pays en développement et, à moins que l'on n'arrive à des formules de principes d'application générale, tous ces pays se heurteront à un obstacle insurmontable dans leur lutte pour le décollage économique.

120. L'Espagne, qui est un pays maritime par excellence et a de grands intérêts nationaux à sauvegarder, accorde une importance très grande au succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui vient de terminer les travaux de sa cinquième session et prévoit de se réunir à nouveau en mai et en juin de l'année prochaine. Nous souhaitons que la Conférence arrive à élaborer un traité sur les aspects multiples et complexes du droit de la mer, qui tienne dûment compte des intérêts authentiques et légitimes des Etats et, par conséquent, puisse être généralement accepté. Nous sommes certains que la prochaine session pourra surmonter les difficultés actuelles et qu'elle sera animée d'un véritable esprit de négociation et de coopération. Je peux assurer M. Amerasinghe – et, en cette occasion, en sa qualité également de président de la Conférence sur le droit de la mer – que la collaboration de la délégation espagnole ne lui fera pas défaut.

121. Si l'Espagne comprend et reconnaît les nécessités d'une coopération internationale effective, elle reconnaît en même temps et respecte, comme ligne directrice constante et unique de sa politique extérieure, les liens particuliers qui existent entre elle et les républiques ibéro-américaines. Elle comprend que son appartenance à l'Europe, où elle désire être présente dans le processus d'intégration, n'exclut pas ces liens profonds; bien au contraire, elle se diminuerait si, d'une façon consciente et active, elle ne concevait pas comme partie importante de son rôle européen le fait de contribuer à ce que l'Europe appréhende toujours mieux la réalité ibéro-américaine. L'Espagne croit la comprendre parce qu'elle se sent solidaire de ces pays, avec un sentiment familial, et pense qu'elle peut faire en sorte que d'autres pays qui ne sont pas dans cette situation la comprennent mieux. Mon pays ne prétend pas assumer des fonctions auxquelles il n'a pas été appelé, ni offrir des services que l'on ne lui a pas demandés; mais il n'oubliera pas non plus son histoire ni sa filiation. C'est pourquoi je tiens à dire ici, de façon à favoriser une meilleure compréhension entre ces

⁸ Voir document TD/217, annexe VIII.

⁹ Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution; faite à Barcelone le 16 février 1976.

deux grandes régions du monde, que dans tout dialogue éventuel entre les pays ibéro-américains et l'Europe, l'Espagne, qui est toujours européenne, ne cessera jamais non plus d'être ibéro-américaine.

122. Dans le droit fil de sa solidarité avec les régions ibéro-américaines, mon pays estime qu'il est essentiel de parvenir à une synthèse culturelle de nos réalités, sans perdre sa richesse différentielle, d'intensifier la transmission nécessaire et vitale des techniques et de parvenir à un rééquilibrage satisfaisant des termes de l'échange commercial. Voilà les objectifs que l'Espagne s'est fixés.

123. Enfin, dans ce même cadre de solidarité, nous nous félicitons des perspectives qu'ouvre la Déclaration sur le canal de Panama, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains [OEA], à sa sixième session ordinaire qui s'est tenue à Santiago du Chili du 5 au 18 juin 1976. La voie de la négociation bilatérale, dans ce domaine comme dans le cas de Belize, nous laisse espérer des résultats fructueux, que nous désirons ardemment. Nous avons le même espoir en ce qui concerne le problème des îles Malouines. A propos de toutes ces questions, nos frères ibéro-américains savent que l'Espagne sera toujours à leur côté.

124. Nous prenons le même engagement à l'égard de nos amis, les peuples arabes. Notre appui aux justes causes de la nation arabe reste inaltérable et je me plais à le proclamer ici aujourd'hui. Nos liens culturels et le capital d'amitié et de compréhension mutuelle sauront trouver les formes et les projets politiques et de coopération au niveau des exigences de notre temps.

125. Une question que notre organisation a examinée à titre prioritaire et sur laquelle je voudrais faire quelques brèves observations est celle de la décolonisation. L'Espagne qui, en d'autres temps, a étendu son action politique à l'échelle universelle, a terminé sa période historique de puissance coloniale, mettant fin à un processus qui avait commencé dans les siècles précédents. Libérés de cette responsabilité héritée de l'histoire, nous avons communiqué cette année au Secrétaire général des Nations Unies, pour la dernière fois, les renseignements prévus à l'Article 73 de la Charte, en tant que puissance administrante de territoires non autonomes pour la période se terminant le 26 février 1976. A cette date, le Secrétaire général a été officiellement informé [voir A/31/5/56]¹⁰ que l'Espagne cessait toutes ses obligations internationales à l'égard du Sahara. L'Assemblée générale en a d'ailleurs pris connaissance en adoptant la résolution 3458 B (XXX). La stabilité dans cette zone géographique et la création de formes de coopération dans le Maghreb, qui favoriseraient tellement le bien-être et le développement de ses populations, sont d'un intérêt général.

126. La décolonisation est l'une des principales réalisations des Nations Unies et peut-être le fait le plus remarquable de la vie internationale au XX^e siècle. Il subsiste, néanmoins, des poches de colonialisme qui, comme l'exemple flagrant de Gibraltar, portent atteinte à

l'intégrité territoriale de mon pays. Je voudrais ici rappeler les paroles de Sa Majesté le roi d'Espagne lorsque, dans le premier message de la Couronne, il a assumé pleinement cette revendication en rappelant que, pendant des générations, les Espagnols ont lutté pour rétablir l'intégrité territoriale de leur patrie.

127. Le maintien de cette situation coloniale au nom des désirs d'une population à laquelle l'Espagne, par le truchement de la Grande-Bretagne, a offert à maintes reprises toutes sortes de garanties de ses intérêts légitimes, est tellement disproportionné et artificiel à une époque où le réalisme et la bonne volonté permettent de résoudre des problèmes beaucoup plus épineux, qu'il est essentiel et urgent que la Grande-Bretagne et l'Espagne trouvent dans un proche avenir une formule pour rétablir l'unité et l'intégrité territoriale de l'Espagne. Que cela puisse se faire sans négliger les intérêts légitimes de ceux qui y vivent, l'Espagne l'a prouvé abondamment en proposant au Gouvernement britannique, il y a déjà 10 ans, des formules généreuses de solution qui n'ont jamais été sérieusement prises en considération et qu'elle est prête, à tout moment, à soumettre à nouveau en fonction des circonstances actuelles.

128. Je ne retracerai pas ici l'historique de l'examen de cette question aux Nations Unies marqué par la personnalité exemplaire de l'un de mes prédécesseurs au Ministère des affaires étrangères, M. Fernando María Castiella. Je voudrais seulement signaler que les résolutions pertinentes des différentes sessions de l'Assemblée générale demandant instamment les négociations afin de résoudre de façon définitive le cas colonial n'ont pas encore été appliquées. Le Gouvernement espagnol était et reste toujours prêt à entamer ces négociations et à trouver une formule de solution à ce problème.

129. Je terminerai par quelques observations sur notre organisation, qui, malgré des difficultés et des contradictions, des restrictions et des doutes, a pu, au cours de trois décennies, jouer un rôle indispensable de négociateur et de pacificateur dans la communauté internationale. Pour que ce rôle prenne toute son ampleur et que l'Organisation puisse réaliser son potentiel, il faut que tous les Membres prennent conscience de la mission historique qui est la leur et qui est de remettre à jour et de perfectionner le mécanisme des Nations Unies. Je ne veux pas entrer dans les détails de certaines questions qui seront dûment examinées par les commissions spécialisées, mais je voudrais dès à présent dire que le Gouvernement espagnol est fermement décidé à participer pleinement à ces efforts de rénovation, qu'il s'agisse de l'importante tâche de révision de la Charte, du renforcement du rôle du Conseil de sécurité conformément au paragraphe 10 de la résolution 2734 (XXV), de la mise en place d'un système de surveillance permanente de la paix, ou de la possibilité de créer, au sein du Conseil économique et social, une commission économique mondiale permanente.

130. Mais le perfectionnement et la mise à jour institutionnelle des Nations Unies ne seront pas à eux seuls suffisants pour permettre à l'Organisation de s'acquitter des fonctions qui sont les siennes dans le monde actuel. Ce qu'il faut, c'est une volonté politique énergique de la part des Etats Membres pour dépasser ce que le Secrétaire général a

¹⁰ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de janvier, février et mars 1976, document S/11997.

qualifié d'anciens modèles de comportement, qui ont tendance à mettre les Nations Unies au service de politiques concrètes et contingentes des gouvernements. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra obtenir l'instrument dynamique de coopération institutionnalisée dont le monde a besoin.

131. Le Président de l'Assemblée générale peut être assuré de toujours pouvoir compter sur la pleine collaboration de l'Espagne au service de tous ces nobles objectifs, afin que cette trente et unième session de l'Assemblée soit un grand pas en avant dans la voie du bien commun de la société internationale, sur laquelle notre organisation s'est engagée.

132. M. LIEVANO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Il est heureux que les débats de cette session de l'Assemblée générale soient présidés par M. Amerasinghe qui représente son pays, le Sri Lanka, avec un ascendant extraordinaire. Ses qualités humaines et intellectuelles exceptionnelles ainsi que le rôle brillant qu'il a assumé lors de conférences internationales lui ont acquis le respect de la communauté mondiale. Nous sommes heureux d'être guidés par une éminente personnalité venant de l'Asie, continent dont les traditions anciennes nous ont laissé un héritage de sagesse et de sérénité spirituelle si nécessaires à notre époque, alors que l'humanité est au bord d'un cataclysme — sa survie étant même remise en question — en raison d'un déséquilibre toujours plus prononcé entre le progrès matériel et le lent progrès des valeurs spirituelles qui unissent les hommes dans toute grande civilisation.

M. Amerasinghe (Sri Lanka) reprend la présidence.

133. Nous nous félicitons également de l'admission de la République des Seychelles à notre organisation.

134. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'image négative que la presse et les autres moyens d'information des grandes puissances confèrent à notre organisation n'a pas changé. Mais ce que la presse et les moyens d'information ont omis de dire, cependant, c'est que, bien que les affrontements se soient accrues dans les forums internationaux, de tels affrontements n'ont pas été l'apanage exclusif des conférences qui ont eu lieu dans le cadre des Nations Unies. Les tensions internes au sein de la communauté mondiale se sont aggravées dans de nombreux domaines critiques en raison de l'absence d'efforts sérieux pour créer un ordre international plus équilibré ou parce que ces efforts, lorsqu'ils ont été déployés, n'ont pas joui d'un appui efficace de la part des nations qui ont la principale responsabilité du maintien de la paix. Les institutions internationales, de même que les institutions nationales, n'ont qu'une capacité limitée pour établir la coexistence lorsque des motifs de désaccord persistent entre des pays ou des collectivités humaines.

135. Certains pensent que les Nations Unies ont eu un âge d'or durant leurs premiers lustres, mais qu'au cours des dernières années l'Organisation serait entrée dans une période de décadence inévitable en raison de l'influence qu'exercent sur elle des pays nouveaux qui, jusqu'à récemment, ne participaient que rarement aux affaires internationales. Cette idée découle d'une conception de la politique mondiale où l'on supposait, dans un optimisme sans fondement, que les relations de puissance et les relations économiques, telles qu'elles existaient dans le

monde de l'avant-guerre, étaient satisfaisantes et qu'il suffisait d'éliminer la menace des régimes totalitaires pour que la civilisation et l'ordre international existants satisfassent les aspirations des peuples. On présumait que les mécanismes démocratiques qui, dans les pays vainqueurs, déterminaient la nature de l'Etat et la répartition des richesses, se traduiraient par des effets bienfaisants pour toute la communauté internationale.

136. Mais ce ne fut pas le cas. Ce que certains considèrent avec nostalgie comme l'âge d'or de notre organisation a été, en fait, une époque où les relations de dépendance et la répartition inégale des richesses dans le monde n'ont pas fait l'objet d'un examen approprié et où l'on n'a pas non plus insisté vraiment pour que les promesses faites pendant les années difficiles de la guerre, en vue d'un ordre nouveau, soient tenues. C'est une époque où l'Organisation a servi à renforcer des alliances et des blocs parmi les pays, ce qui a conduit au climat de tension de la guerre froide et à de cruelles guerres localisées dans différentes parties de la planète. A cette époque, la presse et les moyens d'information des grandes puissances ne tarissaient pas d'éloges sur ceux qui avaient conçu une organisation qui était si supérieure — disait-on — à la Société des Nations de Genève. A cette époque, aucune objection n'était soulevée dans les services budgétaires de ces puissances quant au versement ponctuel de leurs contributions.

137. Mais cette situation ne pouvait être que transitoire. La situation d'inégalité entraînée par l'ordre établi ne pouvait certes être institutionnalisée avec l'aide des Nations Unies. Les grands changements économiques et sociaux de ces dernières années se sont traduits et se traduisent encore par un affrontement acerbé dans les instances mondiales, mais cela ne peut pas être uniquement attribué à l'absence de maturité des jeunes nations, pas plus qu'à leur connaissance limitée des mécanismes de compromis dont s'enorgueillissent les nations qui, pendant des siècles, ont disposé de systèmes institutionnels destinés à faciliter la formation de consensus importants au sein de leurs pays sur les problèmes fondamentaux.

138. Si les controverses qui existent dans les organismes internationaux, où, pendant plusieurs années, les grandes puissances ont été les principaux protagonistes, ont graduellement fait place à des antagonismes radicaux de la part d'invités aussi inattendus et importuns que les nouvelles nations en développement, cela est dû au fait que les pays avancés du monde s'obstinent à conserver les avantages excessifs que leur avait octroyés l'ordre établi, bien que les réalités qui avaient servi de base à cet ordre dès ses origines aient disparu; or ces origines ne remontent pas à si loin qu'elles doivent constituer un précédent légal auquel on accorde tant de valeur dans les systèmes juridiques fondés sur la tradition plutôt que sur les normes écrites.

139. Dans le passé, l'édification d'un ordre international était le résultat des efforts des hommes d'Etat pour parvenir à un certain équilibre entre les ambitions et les intérêts des grandes puissances de l'époque. La durée de cet ordre dépendait du maintien d'un tel équilibre grâce à l'absence de puissances nouvelles ou extérieures qui l'auraient détruit.

140. Dans le monde contemporain, on a essayé sans succès de faire revivre les anciens modèles d'ordre international

fondés exclusivement sur l'accord des grandes puissances. L'échec de ces efforts est la conséquence de l'action concertée des pays faibles et traditionnellement pauvres, dont la participation est maintenant essentielle pour légitimer l'ordre international, et donc le rendre durable et stable. C'est pourquoi le monde d'aujourd'hui traverse une crise, à la suite du vide créé par l'absence d'un consensus qui exprimerait les aspirations de la communauté internationale.

141. Ainsi, on comprend que c'est bien tardivement que certains hommes d'Etat prévoyants, dans les nations qui ont une part de responsabilités dans le maintien de la paix, ont commencé timidement à modifier la politique étrangère de leur pays. Ceux qui agissaient ainsi savaient que la paix et la concorde ne se décrètent ni ne s'imposent par la force, mais sont le résultat d'un équilibre délicat. Elles ne peuvent s'instaurer que si les aspirations qui reflètent réellement les objectifs et les divers intérêts d'une époque sont incorporés dans l'ordre international. Cette heureuse initiative, due aux grands chefs de l'histoire, dont le nom est indissolublement lié à de longues périodes de paix, n'est pas chose facile. En outre, ceux qui la prennent se heurtent en général à l'opposition de leurs concitoyens qui, souvent, ne comprennent pas la nécessité de faire des concessions ou de renoncer à l'usage et à l'abus d'avantages et de prérogatives qui découlent de la puissance et de la richesse.

142. Notre époque ne fait pas exception; elle connaît la situation qui a caractérisé d'autres périodes de crise profonde. C'est pourquoi les hommes d'Etat des grandes puissances qui ont essayé d'aborder avec compréhension la possibilité d'édifier un ordre mondial qui ne serait pas un simple replâtrage d'inégalités anciennes se sont heurtés à une opposition farouche dans leur propre pays. On pourrait presque dire qu'on leur a lancé ce vieil anathème chinois : "Je te souhaite de vivre à une époque intéressante."

143. L'indifférence croissante des sociétés opulentes devant les problèmes mondiaux reflète le désir de secteurs toujours plus vastes de leurs populations de jouir le plus possible de leur prospérité en accordant de moins en moins d'importance aux problèmes internationaux. C'est cette indifférence qui a poussé ces sociétés à restreindre les attributs des branches exécutives et administratives qu'elles considèrent, en politique extérieure comme en politique intérieure, comme des trouble-fête qui empêchent les citoyens et les électeurs de jouir sans limite de la bonne vie que leur permettraient l'abondance et la technique de leur pays.

144. On aurait tort de ne pas tenir compte de ce fait; en effet, c'est l'élargissement des pouvoirs exécutifs de l'administration qui, il y a quelques dizaines d'années, a permis aux sociétés opulentes de lutter contre la concentration de richesses, sur le plan intérieur, et d'imposer des mécanismes pour rendre leur distribution plus équitable. Que peuvent espérer à l'avenir les pays sous-développés, que peut espérer le monde si, dans leur dialogue avec les nations hautement industrialisées, ils ne peuvent prendre langue avec des gouvernements qui, parce qu'ils pouvaient le faire, ont imposé une certaine discipline aux principales puissances privées de leurs économies, à leurs monopoles, à leurs organisations syndicales, à leurs empires transnationaux, et se trouvent au contraire en face de gouvernements intérieure-

ment affaiblis et, par conséquent, intimidés par toutes ces puissances d'argent? Ces dernières, comme par féodalisme postindustriel, occuperont petit à petit le vide laissé par une administration sans muscle, sans capacité de décision, capacité essentielle pour remédier aux inégalités qui s'accroissent de plus en plus dans la communauté internationale. Le nouvel isolationnisme, sous forme de préoccupations prétendument démocratiques et morales, et l'institutionnalisation d'une autorité gouvernementale affaiblie dans les nations opulentes n'augurent rien de bon pour l'avenir. Il semblerait que l'on s'efforce de maintenir dans le monde un pouvoir impérial anonyme, fragmenté en divers groupes de pression, qui n'ont même pas à assumer les responsabilités que tout pouvoir, normalement, implique.

145. S'il en est ainsi, c'est parce que les sociétés opulentes continuent de croire que leur prospérité et leur bien-être sont exclusivement le résultat de l'intelligence et de la supériorité de leurs peuples. C'est pourquoi elles refusent de comprendre à quel point cette prospérité et le gaspillage caractéristique de leur organisation économique dépendaient, et dépendent encore, d'une répartition des revenus déterminée par un marché mondial dans lequel interviennent des mécanismes de pouvoir ou des monopoles à l'échelle internationale, qui leur ont permis de garder les surplus obtenus en maintenant à bas prix les produits des pays en développement.

146. Or, il s'agit de créer dans le monde des conditions plus stables pour répondre aux efforts généreux des pays en développement qui désirent l'accord entre producteurs et consommateurs de matières premières; ce n'est pas en se montrant indifférents ou hostiles que les principaux pays consommateurs vont y aider; et ce n'est pas non plus en se posant en victimes ni en proclamant que l'économie mondiale est en danger quand les producteurs de matières premières s'unissent pour défendre leurs intérêts.

147. L'un des bons côtés de la hausse du prix du pétrole - de la "crise de l'énergie", comme disent les sociétés opulentes - a été de montrer que le niveau de vie des sociétés opulentes dépend des prix dérisoires des produits d'exportation des pays en développement. Cette expérience a déjà déclenché une réaction en chaîne et incitera inévitablement à rechercher un équilibre nouveau dans les échanges économiques internationaux.

148. Nous n'ignorons pas que, de plus en plus, les grandes puissances estiment qu'il est devenu impossible de maintenir le niveau de l'aide étrangère aux peuples en développement à celui qui prévalait depuis des lustres. Nous n'ignorons pas non plus qu'à leur avis de tels fonds pourraient être mieux employés; par exemple, pour l'aménagement des banlieues de leurs villes, pour l'enseignement des jeunes et des anciens combattants, pour les services médicaux et hospitaliers, pour le relèvement des indemnités de chômage, pour l'amélioration des services de la police; pour le traitement des délinquants et des drogués, pour la protection des parcs, pour l'aménagement convenable des bibliothèques ou des musées; bref, pour maintenir les niveaux de consommation, même s'il s'agit de dépenses qui ne correspondent pas aux besoins réels de l'homme, mais sont le fait d'une publicité agressive, qui frénétiquement crée des besoins artificiels, encourageant ainsi le gaspillage des ressources limitées de la planète.

149. Bien entendu, il ne nous appartient pas de dénier aux sociétés riches le droit de consacrer leurs excédents de capitaux à améliorer la qualité de la vie de leurs citoyens et à stimuler la consommation inutile au lieu de les consacrer à diminuer les inégalités alarmantes qui existent sur le plan économique à l'échelle mondiale. Mais, de même, nous espérons que cela ne surprendra pas si nous réclamons le droit identique de nous organiser pour défendre la rémunération de nos exportations, afin que les recettes que nous en tirerons nous permettent de corriger les conséquences de notre retard; d'améliorer la vie dans nos faubourgs; d'éviter la dégradation de l'environnement; de diminuer l'analphabétisme de nos populations; de combler le fossé entre la population rurale et la population urbaine; de créer des services médicaux hospitaliers qui élimineront les maladies dues à la malnutrition et aux épidémies; de fournir des emplois aux chômeurs et de nous protéger contre les mafias qui, depuis le territoire des grandes puissances, financent le trafic de stupéfiants en exportant en même temps le processus de corruption qui lui est inhérent. Dans le domaine du commerce international, nous espérons aussi que l'on n'alléguera pas les prétendus avantages comparés en cherchant à assurer les marchés à des produits hautement efficaces des nations industrialisées, tout en revenant au protectionnisme le plus brutal lorsqu'il s'agit de sauvegarder les intérêts de leurs entreprises économiques qui, du fait qu'elles sont inefficaces ou dépassées, ne peuvent pas être en concurrence avec les exportations en provenance des pays en développement.

150. Les événements des dernières décennies montrent que l'on ne peut pas remettre indéfiniment une nouvelle répartition internationale du travail, plus conforme aux réalités contemporaines. Cette nouvelle division doit être orientée dans le sens suivant : les nations développées, qui disposent d'une technique complexe et hautement perfectionnée, doivent ouvrir leurs marchés non seulement aux matières premières ou aux produits tropicaux, mais aussi aux produits manufacturés des pays qui se trouvent d'ores et déjà aux premiers stades de l'industrialisation. Cela contribuera à augmenter et à équilibrer le commerce mondial et permettra de raffermir un type de relations économiques plus équitables entre le nord et le sud de notre planète. La nature de ces relations et les ajustements qu'il faudra introduire dans les normes traditionnelles du commerce constitueront le grand sujet de la politique internationale dans le dernier quart du XX^e siècle.

151. Cette vaste transformation implique des renoncements et des responsabilités pour les uns et pour les autres; elle exigera de la prudence et de la sagesse de la part des dirigeants des pays riches et des pays en cours de modernisation. De même qu'il faut condamner les abus de pouvoir des grandes nations lorsqu'elles cherchent à imposer des solutions qui les favorisent indûment — abus qui nuiraient à leur image et réduiraient leurs possibilités de défendre pacifiquement leurs intérêts légitimes —, il faut également condamner les pratiques indésirables tendant à discuter dans les conférences d'institutions spécialisées, au détriment des services qu'elles peuvent rendre aux Nations Unies et aux Etats Membres, des questions politiques que l'Assemblée générale est seule habilitée à connaître. Cette même condamnation doit s'étendre aux actes de violence et de terrorisme qui mettent en danger la vie de personnes innocentes et qui sont fréquemment perpétrés au nom du

droit des peuples à lutter pour leur indépendance. Le terrorisme suscite la répudiation de l'opinion mondiale et est une atteinte au prestige de la cause qu'il prétend défendre comme arme politique. Il faut trouver une formule de coopération entre les gouvernements et les Nations Unies de façon à rechercher et à punir ceux qui se livrent à des actes de violence et de piraterie, et qui, par la terreur, menacent les libertés fondamentales de la personne humaine en exigeant des Etats qu'ils violent leurs propres lois.

152. Il est également difficile de repousser encore la définition juridique de l'espace extra-atmosphérique et des communications spatiales géo-stationnaires, car les expériences observées et l'évolution prévisible au cours des prochaines années montrent clairement qu'il y a des lacunes et des omissions notoires dans les conventions actuelles sur l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Dans ces textes, par exemple, on n'a pas tenu compte de leur exploitation à des fins lucratives; on a omis de s'occuper de l'existence juridique et physique de certaines parties de l'orbite synchrone géo-stationnaire, qui entraînent des droits puisqu'elles sont situées de façon permanente dans les cieux territoriaux de plusieurs pays équatoriaux, Membres des Nations Unies. C'est le cas pour la Colombie, qui se trouve approximativement entre le 70^e et le 75^e degré à l'ouest de Greenwich.

153. Mon pays n'a pas d'objections au libre transit en orbite et aux communications qui exigent le type d'installations autorisées par la Convention internationale des télécommunications, lorsqu'elles sillonnent le ciel territorial dans un vol gravitationnel, à quelque altitude que ce soit. Mais nous faisons une exception dans le cas d'installations que l'on prétend établir de manière fixe au-dessus d'une certaine orbite géo-stationnaire.

154. En tant que ministre des affaires étrangères de la Colombie, j'ai le plaisir de vous dire que je suis persuadé que les délibérations de notre assemblée marqueront un progrès dans la tâche difficile consistant à arriver à un compromis qui ne porte pas préjudice aux légitimes espérances des masses misérables du monde, un nouvel ordre international durable ne pouvant, non plus, être instauré à leurs dépens. Les concessions indispensables pour asseoir la légitimité d'un nouvel ordre mondial doivent être faites par les nations qui ont accumulé des richesses depuis des siècles, et non pas par les pays dont les ressources ont toujours été mal payées pendant des siècles, ce qui a eu pour résultat que la prospérité et le bien-être se sont concentrés dans des régions limitées de la Terre.

155. En tant que représentant de mon pays, je dois vous dire ici, dans ce prestigieux forum qui a entendu tant de sages paroles de tant de personnalités éminentes, que mes compatriotes espèrent que les antagonismes qui fragmentent aujourd'hui si gravement la communauté internationale trouveront une solution pacifique dans les voies qu'ouvrent les normes du droit consacrées dans la Charte des Nations Unies. Rappelons en tout cas que nous ne vivons pas dans une époque calme, où le temps historique passe dans une uniformité paisible; de nos jours, le temps coule comme ces grands fleuves des tropiques dont le courant devient impétueux et irrésistible quand il s'approche des cataractes.

156. M. ARYAL (Népal) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous transmettre et, par votre intermédiaire, transmettre aux représentants réunis ici, les salutations de mon souverain Sa Majesté le roi Birendra Bir Bikram Shah Dev, et ses meilleurs vœux de succès pour la trente et unième session de l'Assemblée générale.

157. Je voudrais, Monsieur le Président, m'associer également aux précédents orateurs pour vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de cette session. En vous élisant président, l'Assemblée a accordé la reconnaissance et l'honneur qu'il méritait à un diplomate et homme d'Etat éminent d'un grand pays d'Asie, le Sri Lanka. Les grandes connaissances et la vaste expérience que vous avez acquises au cours d'une carrière remarquable ne manqueront pas de contribuer au succès de la présente session. Je voudrais, au nom de ma délégation, vous assurer de notre pleine coopération dans l'exercice de vos lourdes responsabilités - responsabilités que vous et nous tous comprenons si bien.

158. Il y a exactement un mois, Monsieur le Président, votre île magnifique a eu l'honneur d'accueillir la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Nous nous rappelons encore vivement le succès de la Conférence et la cordiale hospitalité que nous ont accordée le Gouvernement et la population du Sri Lanka, auxquels nous unissons des relations étroites et cordiales. Nous nous souviendrons pendant longtemps de la compréhension et de la coopération dont a fait preuve votre gouvernement à notre égard au cours de la Conférence.

159. Je voudrais également saisir cette occasion pour dire combien nous avons apprécié les services rendus par votre éminent prédécesseur, le Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, qui s'est acquitté des fonctions de président de la trentième session de l'Assemblée générale de la manière la plus exemplaire.

160. Ma délégation est heureuse d'accueillir ici la République des Seychelles en tant que pays indépendant et souverain. L'admission des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies est une étape positive vers la réalisation du principe de l'universalité de cette organisation. Cela traduit nettement le déclin du colonialisme, en soulignant aussi le principe de l'égalité des nations.

161. Nous nous félicitons de la réunification du Viet-Nam. Ma délégation est certaine que la République socialiste du Viet-Nam occupera bientôt sa place légitime au sein de cette organisation mondiale et jouera un rôle dynamique dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

162. Tous les ans, nous nous réunissons en cette assemblée pour examiner les grands problèmes du monde et rechercher des solutions. Des événements positifs et satisfaisants se sont produits dans certaines parties du monde, mais, dans l'ensemble, nous nous retrouvons toujours en présence des mêmes questions et problèmes qui ont occupé la plus grande partie de nos débats. La situation au Moyen-Orient reste critique; l'apartheid et la discrimination raciale continuent de sévir en Afrique australe; l'accumulation des armes semble être la principale préoccupation des grandes puissances. Entre autres, la question de Corée et celle de

Chypre ne sont pas encore résolues. Le problème du fossé toujours croissant entre les pays riches et les pays pauvres reste aussi aigu et urgent qu'auparavant.

163. En tant que nation éprise de paix, le Népal est profondément inquiet de la situation au Moyen-Orient, qui reste explosive. Le Népal est fermement convaincu que tout problème ou différend, moyennant la bonne volonté et la coopération des parties en jeu dans la crise, peut être résolu de manière pacifique grâce à un dialogue constructif et des négociations. Mais la paix ne régnera pas au Moyen-Orient tant qu'Israël continuera d'occuper par la force et illégalement les territoires arabes. Comme par le passé, nous demandons une fois de plus qu'Israël se retire des territoires occupés depuis 1967. Il est tout aussi important qu'Israël mette fin à toute activité qui implique des changements démographiques dans les territoires occupés. De l'avis de ma délégation, toute solution favorable au règlement du problème du Moyen-Orient doit tenir compte des droits nationaux du peuple palestinien, surtout de son droit à créer sa propre patrie. De plus, une juste solution du problème du Moyen-Orient doit garantir le droit de chaque Etat de la région, y compris l'Etat d'Israël, à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

164. A l'heure actuelle, les formes les plus graves de chaos, d'agitation et de guerre existent au Liban, petit pays non aligné, autrefois pacifique et prospère. Depuis plus d'un an, la population du Liban se voit privée de la paix et de la tranquillité. Ma délégation voudrait exprimer sa plus profonde sympathie à la population du Liban pour les souffrances qu'elle endure sans qu'elle y soit pour rien. Ma délégation est fermement convaincue que le Liban doit être libre de décider de son propre destin.

165. Des progrès remarquables ont été accomplis dans le domaine de la décolonisation, mais les derniers vestiges du colonialisme, de l'oppression et de la discrimination raciale persistent en Afrique australe. Le régime sud-africain multiplie ses efforts pour convaincre la communauté internationale qu'il a entrepris des réformes en Afrique du Sud, qu'il désire ardemment un règlement au Zimbabwe et qu'il va, très vite, conduire la Namibie à l'indépendance. Les prétendues réformes en Afrique du Sud n'ont été jusqu'à présent que de la pure propagande de la part du régime raciste afin de détourner l'opinion mondiale de la lutte que mène le peuple noir majoritaire pour la libre détermination et l'indépendance. Non seulement le régime raciste refuse d'octroyer les droits fondamentaux à la majorité noire, contrairement aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais il essaie aussi d'accélérer la fragmentation du territoire international de la Namibie en "foyers bantous", comme on les appelle, au mépris de la décision de la Cour internationale de Justice¹¹.

166. La décision adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session d'empêcher la délégation sud-africaine de participer au travail de l'Assemblée a été dictée

¹¹ Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C. I. J. Recueil 1971, p. 16.

par le désir de faire mieux comprendre et apprécier au régime de Pretoria les valeurs fondamentales de la vie humaine et de mettre fin à sa politique odieuse de l'*apartheid*. Mais les récents massacres de Soweto et d'autres municipalités noires d'Afrique du Sud montrent nettement que le régime sud-africain n'est pas encore disposé à abandonner sa politique inhumaine d'*apartheid* et de discrimination raciale. La décision de l'Afrique du Sud d'accorder une prétendue indépendance au Transkei n'est qu'un simulacre et vise seulement à perpétuer la domination politique du régime raciste.

167. Au Zimbabwe, le régime minoritaire raciste, malgré ses promesses de réformes constitutionnelles, continue à recourir à une oppression implacable, à la répression et à l'exploitation de la population autochtone. Mon pays a toujours soutenu, et continuera à soutenir, les populations de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe, qui luttent légitimement et justement pour affirmer leur égalité, leur liberté et l'indépendance nationale. De plus, nous saluons tout effort constructif qui permettrait à la population majoritaire d'Afrique australe de réaliser ses aspirations légitimes.

168. La situation à Chypre n'a rien perdu de sa gravité. Chypre, petit pays non aligné, continue de subir les conséquences de l'intervention étrangère. La cessation de toute ingérence étrangère et le retrait de toutes les forces armées étrangères de Chypre s'imposent, si l'on veut qu'un dialogue constructif ait lieu entre les deux communautés chypriotes. Le Népal soutient fermement et respecte la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le statut de non-alignement de la République de Chypre. C'est pourquoi, comme par le passé, nous continuerons de rejeter l'idée d'un Etat au sein d'un Etat. Mais l'impasse qui persiste à Chypre montre bien que les parties ne font pas d'efforts sincères pour résoudre le problème de Chypre. Nous demandons instamment aux deux communautés chypriotes d'oublier leurs divergences secondaires et de reprendre une fois de plus les négociations, afin de trouver une juste solution au problème.

169. Le Népal appuie la réunification de plus de 50 millions de Coréens en une nation unique. La République populaire démocratique de Corée et la République de Corée sont les parties principales au problème, et nous croyons que la réunification pourrait se faire de façon pacifique, grâce aux efforts et à l'accord des parties intéressées. La communauté internationale devrait les encourager à reprendre les négociations à cette fin.

170. Il est encourageant de constater que certains progrès ont été faits dans le domaine du désarmement, mais, hélas, l'accumulation des armements se poursuit à un rythme inquiétant. Mon pays continue d'exprimer sa vive inquiétude devant l'accumulation des stocks d'armes nucléaires. En tant que nation éprise de paix, nous nous opposons également à toute prolifération d'armes nucléaires et aux essais de ces armes dans tous les milieux. Mon pays estime qu'une interdiction globale des essais est la principale mesure à prendre en vue du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous demandons aux Etats dotés d'armes nucléaires de reprendre les négociations de bonne foi et sans retard pour aboutir à un accord global d'interdiction des essais.

171. Des milliards et des milliards de dollars sont dépensés tous les ans pour découvrir de nouveaux types d'armes nucléaires perfectionnées. Nous estimons qu'en raison de la détérioration de l'économie mondiale les Etats dotés d'armes nucléaires devraient transférer une partie de leur budget d'armement vers l'aide aux pays en développement. Cette mesure n'améliorerait pas seulement l'économie des pays en développement, mais elle créerait aussi un climat favorable à la paix et la sécurité internationales.

172. Nous constatons que la prolifération des armes nucléaires n'est plus limitée aux seules grandes puissances. Il existe également des puissances récentes capables de mettre au point des armes nucléaires et très désireuses d'acquérir des armes nucléaires perfectionnées. L'accumulation des armements est la principale cause de préoccupation de tous les pays épris de paix, et ma délégation estime donc qu'une conférence mondiale du désarmement devrait avoir lieu au plus tôt, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

173. Je saisis cette occasion pour réitérer l'appui que ma délégation donne à la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, qui contient la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Le soutien constant que nous accordons à cette déclaration est dicté par notre désir de voir régner la paix et la stabilité dans cette région névralgique. Nous espérons que tous les efforts possibles seront faits pour donner effet au plus tôt à cette déclaration.

174. De même, ma délégation estime que la proposition d'une zone de paix, de liberté et de neutralité des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est un effort constructif vers le renforcement de la paix, de la stabilité et du développement des régions de l'Asie du Sud-Est. Nous donnons un appui total et vigoureux à cette entreprise. Mon pays lui-même s'est offert comme zone de paix, ainsi que le montrent nettement plusieurs allocutions et discours prononcés par Sa Majesté le roi du Népal. Récemment, Sa Majesté le roi Birendra a dit, à la cinquième Conférence de Colombo :

"En février de l'année dernière, j'ai proposé que le Népal soit déclaré zone de paix. Cette proposition est le reflet de notre désir de rechercher pour notre pays un destin durable, exempt d'agitation et de troubles, et un avenir de paix et de liberté. Pour un pays placé dans la situation géopolitique qui est celle du Népal, il n'y a rien d'exceptionnel à cette aspiration. Le Népal, à l'heure actuelle ou à l'avenir, souhaite éviter toute situation génératrice de tension, de crainte, d'anxiété et d'instabilité, ce qui ne signifie pas que les Népalais aient des soupçons à l'égard d'autres pays. Au contraire, nous avons des relations de paix, d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde, et surtout avec nos voisins, et nous poursuivons nos efforts pour développer ces relations sur une base de coopération et d'entente. Tous nos efforts actuels tendent au développement économique ordonné et constant de notre peuple. En notre qualité de petit pays sans littoral, nous ne pouvons guère nous permettre de gaspiller nos ressources pour lutter contre des craintes hypothétiques. Au contraire, notre situation exige que nous continuions d'intensifier nos efforts de développement économique — d'où notre proposition d'une zone

de paix, qui, à nos yeux, est la preuve de notre foi dans les principes des Nations Unies et du non-alignement."

La proposition de zone de paix est donc l'expression de notre désir de façonner le destin permanent de notre nation dans une atmosphère de paix et de tranquillité absolues. A cet égard, je tiens à bien préciser que le Népal est disposé à prendre tous les engagements correspondants, tels que la garantie de non-utilisation de son sol pour des activités hostiles à un autre pays. Nous pensons que seule l'institutionnalisation de la paix peut assurer le développement rapide et ininterrompu de mon pays.

175. Nous sommes maintenant à la moitié de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La Stratégie internationale du développement de cette décennie [résolution 2626 (XXV)] a fait l'objet de révisions biennales et la révision à mi-parcours a été effectuée aussi à la dernière session. Au cours des quatre dernières années, nous avons vu se dérouler deux sessions extraordinaires, exclusivement consacrées aux problèmes économiques. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats a également été adoptée [résolution 3281 (XXIX)]. Malgré ces résolutions et ces programmes d'action, on peut néanmoins se poser la question de savoir s'il y a eu des progrès appréciables sur le front économique. La réponse, nous le regrettons, est négative. La situation économique mondiale continue de se présenter sous un jour déprimant. Encore que l'économie des pays développés se soit quelque peu remise après la récession, la détérioration des conditions des pays en développement s'est encore aggravée.

176. La tendance de la courbe de croissance des pays les moins développés parmi les pays en développement est encore plus inquiétante. Si aucune mesure spéciale n'est prise d'urgence pour atténuer leurs problèmes particuliers, non seulement le fossé des disparités économiques entre eux et les pays développés se creusera plus encore, mais les problèmes fondamentaux d'alimentation, de vêtements et de logement que connaissent la vaste majorité de ces peuples, quasiment affamés et nus, continueront de gagner en acuité et en complexité. Une assistance internationale pressante et accrue devrait donc être accordée avec générosité pour atténuer les difficultés des moins fortunés des pays en développement.

177. Il est regrettable que l'aide internationale actuelle marque une tendance décroissante des plus décourageantes. L'objectif que les pays développés s'étaient fixé dans les stratégies de la deuxième Décennie des Nations Unies - 0,7 de leur produit national brut - n'a pas été atteint. Le volume de l'assistance internationale diminue, en fait, tant en pourcentage qu'en valeur réelle. Dans l'intervention que j'ai faite devant cette assemblée l'année dernière¹², j'ai dit que l'aide internationale au développement devrait être conçue comme un "impôt international", imputable aux pays les plus riches et les plus développés, et que ceux-ci acceptent la responsabilité et l'obligation de contribuer au développement économique international. Je continue à penser de la sorte, parce que je suis convaincu que, bien que la responsabilité première du développement économique relève des pays intéressés, les pays développés ont la

responsabilité particulière d'améliorer le sort des pays en développement par une assistance généreuse, tant financière que technique.

178. Ma délégation est convaincue que le nouvel ordre économique international doit être notre objectif et qu'il nous faut assurer la bonne mise en oeuvre de son programme d'action, afin que tous les pays puissent avoir leur part juste et égale des bienfaits de la prospérité du monde.

179. Nous savons que le problème fondamental des pays en développement est dû à la structure même de leur économie. La structure économique des pays en développement, qui dépend essentiellement de la production et de la commercialisation des produits de base et des matières premières, est largement responsable de leur position désavantageuse dans l'économie mondiale. La refonte de l'ordre économique mondial, qui consoliderait la position des pays producteurs de matières premières et de produits de base, fait l'objet des principales discussions de diverses instances internationales depuis quelque temps déjà. De nouvelles mesures ont été proposées et diverses initiatives ont été prises par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Manille, à Nairobi et, récemment, au cours de la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement¹³. Encore que l'on n'ait pu parvenir, à Nairobi, à un accord final sur le programme intégré des produits de base et que la proposition en vue de la création d'un fonds commun pour le financement de stocks régulateurs internationaux n'ait pu se matérialiser, il est toutefois satisfaisant qu'un cadre ait pu être posé pour les mesures à prendre à l'avenir. Nous sommes convaincus que, avec la volonté politique des pays développés de coopérer avec leurs frères moins heureux, les négociations futures que mènera la CNUCED dans les 18 mois à venir, en vertu du mandat qui lui a été conféré à Nairobi, pourront donner des résultats féconds et également acceptables dans ce domaine.

180. Outre la question des produits de base, les échanges, les produits manufacturés, le financement et la dette extérieure, le transfert de la technologie, la coopération entre les pays en développement, les échanges avec les pays à systèmes économiques et sociaux différents, etc., constituent certains des domaines qui affectent au premier chef le développement économique des pays en développement. Nous savons que diverses négociations laborieuses sont menées dans tous ces domaines, dans diverses instances internationales, y compris la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris. Bien que le résultat des négociations de Paris, que l'on appelle le dialogue nord-sud, n'ait pas été très encourageant, nous espérons que la session actuelle de l'Assemblée générale examinera les progrès effectués par la Conférence de Paris et convaincra les pays participants de poursuivre le "dialogue" pour aboutir à une formule qui soit acceptable à tous et puisse constituer une base valable pour la coopération économique internationale à venir.

181. La cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue récemment à Colombo, au Sri Lanka, a formulé beaucoup de

¹² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2377^e séance.

¹³ Tenue à Mexico du 13 au 21 septembre 1976.

décisions importantes et un programme d'action portant sur les divers domaines de coopération économique entre les pays en développement, d'une part, et la coopération économique internationale, de l'autre. Etant donné que la coopération économique entre les pays en développement constitue l'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de la présente session, les décisions de la cinquième Conférence pourraient constituer une base utile de discussions en la matière. Les Nations Unies pourraient, nous semble-t-il, beaucoup contribuer à encourager et à développer davantage la coopération économique entre les pays en développement, qui a été reconnue comme l'un des facteurs les plus nécessaires et les plus importants de l'amélioration rapide de l'économie du tiers monde.

182. En tant que représentant d'un des pays moins développés et sans littoral, je manquerais à mon devoir si je n'expliquais pas les difficultés supplémentaires dont souffre mon pays. La position géographiquement désavantagée, due à l'absence de littoral de mon pays, qui constitue le principal obstacle à notre progrès économique, alliée à beaucoup d'autres problèmes graves explique que notre économie soit parmi les moins développées. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nous implorons cette assemblée qu'elle se penche sérieusement sur les problèmes qui nous sont propres, car si l'on ne guérit pas le groupe des pays les plus pauvres et à bas revenu de leur souffrance économique prolongée, il est impossible de concevoir le relèvement économique des pays en développement dans leur ensemble. L'élimination du fossé économique entre les pays développés et les pays en développement deviendrait une cause de profonde déception pour les plus pauvres et les plus faibles s'ils sont laissés en arrière sans que l'on songe à consacrer à leurs problèmes l'attention qu'ils méritent. Nous comprenons fort bien l'importance de la proposition de réexaminer la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et nous espérons vivement que cette révision [point 65] englobera des mesures prioritaires spéciales pour atténuer les problèmes de ces pays.

183. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui vient d'achever sa cinquième série de négociations sans aboutir à un accord, ne saurait être isolée des efforts destinés à mettre sur pied un nouvel ordre économique international qui est aujourd'hui la préoccupation de tous les pays. Dans le contexte d'un nouvel ordre économique international, la Conférence sur le droit de la mer doit élaborer une convention internationale juste et équitable. Cette convention ne saurait être juste et équi-

table si elle ne tient compte des droits et des intérêts légitimes de tous les pays, y compris les pays méditerranéens. Toutefois, il est regrettable que les pays dotés d'un littoral soient demeurés inflexibles sur certaines questions qui affectent de manière vitale les pays sans littoral. Il ne faut pas oublier que les pressions exercées par les pays dotés de littoral ne permettent pas de parvenir à des résultats féconds et d'aider à promouvoir la coopération et la compréhension internationales. Plusieurs conventions multilatérales ont été signées dans le passé. La convention que doit adopter la Conférence sur le droit de la mer doit pouvoir être acceptable pour tous. Ma délégation espère et compte que la prochaine session de la Conférence sur le droit de la mer, qui aura lieu en mai, sera en mesure d'aboutir à une convention satisfaisante pour toutes les parties intéressées.

184. Mon pays, qui est un pays sans littoral, considère que la question du commerce de transit et de l'accès à la mer a une importance primordiale pour notre survie en tant qu'entité indépendante et souveraine. Nous exigeons la reconnaissance du libre accès à la mer et celle du transit sans entrave pour la libre circulation des marchandises et des hommes comme un droit naturel des pays sans littoral. Nous demandons aux Etats côtiers et à la communauté internationale de prendre conscience des difficultés des pays sans littoral et d'adopter une attitude positive à cet égard.

185. Avant de conclure, permettez-moi de dire quelques mots sur cette organisation qui est devenue une communauté des nations. Ma délégation réaffirme sa foi en cet auguste organe qui, nonobstant certains revers, a joué un rôle vital dans le maintien de la paix internationale, de la sécurité et de l'entente. Cet organe mondial a eu à connaître de questions très importantes, telles que l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial, l'alimentation, la population, l'environnement, le droit de la mer, et à prendre des décisions à leur égard. La création d'un nouvel ordre mondial est la responsabilité de tous, grands et petits, développés ou en développement. Nous croyons fermement qu'aucune nation ne peut vivre dans la paix et l'amitié à moins que toute la famille des nations représentée par cet organe mondial n'évolue comme un tout organique. Cette fin pourra être réalisée si nous tous, et particulièrement les pays placés dans une situation plus avancée, sommes disposés à sacrifier un peu de nos intérêts pour le bien commun de l'humanité.

La séance est levée à 13 h 20.